

Table des matières

INTRODUCTION

A. DISPOSITIONS FINANCIERES ET INSTITUTIONNELLES

- a) Dispositions financières
- b) Dispositions institutionnelles

B. DEVELOPPEMENT DURABLE EN MEDITERRANEE

i) **Intégration de l'environnement et du développement**

- a) Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)
- b) Observation, analyse systémique et prospective de l'environnement et du développement en Méditerranée
Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB)
- c) Planification et gestion du littoral
Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)
- d) Programme d'aménagement côtier (PAC)

ii) **Conservation de la nature, des paysages et des sites**

- a) Aires spécialement protégées
Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP)

iii) **Evaluation, prévention et élimination de la pollution marine**

- a) Activités MED POL
- b) Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence en cas de pollution marine accidentelle (REMPEC)
- c) Activités de télédétection
Centre d'activités régionales pour la télédétection de l'environnement (CAR/TDE)
- d) Activités concernant la production propre
Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP)

C. INFORMATION ET PARTICIPATION

D. RENFORCEMENT DU CADRE JURIDIQUE

Annexes

Annexe I: Position, au 31 août 1997, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

Annexe II: Calendrier, au 30 septembre 1997, des réunions organisées dans le cadre du PAM

Annexe III: Position, au 30 septembre 1997, des signatures et ratifications de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles

Introduction

Le présent rapport retrace les progrès accomplis et les problèmes rencontrés lors de la mise en oeuvre de leurs diverses activités par l'Unité de coordination, les Centres d'activités régionales (CAR) et les programmes du PAM, depuis la dernière réunion des Parties contractantes (Montpellier, 1er-4 juillet 1996).

A DISPOSITIONS FINANCIERES ET INSTITUTIONNELLES

a) Dispositions financières

Contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

1. Au 31 décembre 1996, les contributions non versées pour 1996 se montaient à 387.720 dollars E.U. et le total des arriérés de contribution pour les années précédentes atteignait 961.380 dollars E.U. Le montant total des recouvrements effectués en 1996 au titre des années antérieures s'est élevé à 4.952.851 dollars E.U., ce qui témoigne bien de l'amélioration de la situation du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.
2. Au 31 août 1996, le montant des contributions non versées pour 1997 et les années antérieures s'élevaient à 1.314.388 dollars E.U. Il conviendrait donc que la réunion adresse un message urgent aux Parties contractantes en les invitant instamment à accélérer leur procédure de versement de leurs contributions.
3. Un développement important se rapportant à la question soulevée par le représentant de l'UE au cours de la dernière réunion des Points focaux nationaux au sujet des 13% de coûts d'appui au programme appliqués à la contribution volontaire de l'UE est intervenu en juillet 1997 avec l'acceptation par le Siège du PNUE de renoncer à ces 13% pour les dépenses imputées sur les recettes correspondant à la contribution volontaire de l'UE. Les fonds ainsi libérés (estimés à environ 63.000 dollars E.U.) seront transférés à diverses activités.
4. Suite aux démarches du Bureau des Parties contractantes et du Secrétariat, la Libye a récemment acquitté une bonne partie de ses arriérés au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (295.405 dollars E.U.).
5. Les crédits approuvés par la Neuvième réunion ordinaire pour couvrir les activités 1996 de l'Unité MED, du MED POL et des CAR se montaient à 2.564.000 dollars E.U. (ainsi répartis: Unité MED: 550.000; - MED POL: 933.000 - PB: 244.000 - PAP: 415.000 - ASP: 233.000 et REMPEC: 199.000). Le montant total des dépenses pour la même année a été de 1.924.000 dollars E.U. (soit Unité MED: 454.000 - MED POL: 585.000 - PB: 191.000 - PAP: 372.000 et REMPEC: 150.000).
6. La position, au 31 août 1997, des contributions au Fonds d'affectation figure à l'annexe I du présent rapport.

b) Dispositions institutionnelles

Création d'une Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

1. L'après-Rio a marqué dans le cours du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) une période importante au cours de laquelle les gouvernements de la région méditerranéenne et la Communauté européenne ont amorcé un processus visant à appliquer concrètement et à adapter les principes de la CNUED au contexte de la Méditerranée grâce à l'élaboration de l'Agenda MED 21, à la révision du PAM, de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et à la création d'une Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD).
2. La CMDD a été officiellement créée dans le cadre du PAM en 1995 conformément à une décision de la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes (Barcelone, 5-8 juin 1995)¹, avec le mandat:
 - d'identifier, d'évaluer et d'examiner les grands problèmes économiques, écologiques et sociaux relevés par le Programme Action MED 21, de formuler à ce sujet des propositions appropriées à l'intention des réunions des Parties contractantes, d'évaluer le caractère effectif de la mise en oeuvre des décisions prises par les Parties contractantes et de faciliter l'échange d'informations entre les institutions menant des activités relatives au développement durable en Méditerranée;
 - de renforcer la coopération régionale et de rationaliser la capacité décisionnelle intergouvernementale dans le bassin méditerranéen pour l'intégration des questions d'environnement et de développement.
3. Lors de leur réunion extraordinaire (Montpellier, 1er-4 juillet 1996), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté le mandat et la composition de la Commission². Aux termes du mandat, la Commission se compose de 36 membres, comprenant des représentants de haut niveau de chaque Partie contractante (21), des représentants d'autorités locales, d'acteurs socio-économiques et d'organisations non gouvernementales actives dans les domaines de l'environnement et du développement durable (15). Intimement convaincue que le rôle des autorités locales, des acteurs socio-économiques et des ONG serait capital dans la nouvelle ère qui s'ouvrait pour le PAM, la réunion des Parties contractantes a décidé de conférer une nouvelle dimension aux relations du PAM avec les trois groupes précités en acceptant qu'ils participent aux travaux de la Commission comme membres à part entière et siégeant sur un pied d'égalité avec les représentants des Parties contractantes.
4. Depuis sa création, la Commission a tenu deux réunions à Rabat (16-18 décembre 1996) et à Palma de Majorque (6-8 mai 1997). La troisième réunion était prévue à Sophia Antipolis du 28 au 30 octobre 1997.

¹ UNEP(OCA)/MED IG.5/16

² UNEP(OCA)/MED IG.8/7

Personnel du PAM

1. Conformément à la décision de la dernière réunion des Parties contractantes concernant la structure du PAM, le Secrétariat a amorcé le processus tendant à compléter les effectifs du personnel, en consultation avec le Siège du PNUE. Tous les efforts déployés conjointement avec le PNUE pour que le classement des deux postes vacants - celui de Coordonnateur adjoint et celui de Coordonnateur du MED POL - cesse d'être différé, ont finalement donné des résultats. L'avis officiel concernant les deux postes à pourvoir a été publié le 20 juin 1997 et adressé à tous les Points focaux du PAM pour examen et distribution. La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au 31 juillet 1997, puis elle a été ensuite reportée au 15 août 1997.
2. En ce qui concerne le poste de Fonctionnaire d'administration/gestion des fonds, un jury officiel constitué de représentants du PNUE et du PAM s'est réuni à Athènes en mars 1997; il a examiné tous les dossiers de candidatures et a formulé une recommandation à l'intention du Coordonnateur. M. François Tissot (de nationalité française) a été sélectionné pour occuper ce poste et il a pris ses fonctions en juin 1997.

Examen de la structure du PAM

3. La réunion du groupe ad hoc sur la structure du PAM, créé par une décision de la dernière réunion des Parties contractantes, s'est tenue à Athènes les 26 et 27 mars 1997. Y ont pris part des représentants de la Croatie, de l'Egypte, de la France, de la Grèce, de l'Italie, de Malte, du Maroc, de Monaco et de l'UE. Elle avait pour but d'examiner la structure optimale de l'Unité MED, du MED POL et des CAR à la lumière de la révision de la Convention et de ses Protocoles, et de formuler des recommandations à la réunion des Parties contractantes, par l'entremise du Bureau et de la réunion des Points focaux nationaux.
4. La réunion a donné lieu à un débat approfondi qui a permis au groupe de cerner des problèmes, des questions, et d'approuver un ensemble de recommandations. Cependant, en raison du temps restreint qui lui était imparti, le groupe n'a pu mener à son terme l'examen de certaines questions, comme le classement des CAR. Il a donc été proposé que le Coordonnateur explore la possibilité de convoquer une deuxième réunion du groupe qui coïnciderait avec la réunion des Points focaux nationaux (Athènes, 7-9 juillet 1997).
5. Au cours de la dernière réunion des Points focaux nationaux du PAM (Athènes, 7-9 juillet 1997), la question a été réexaminée, diverses observations et modifications ont été formulées et insérées dans le texte contenant les recommandations du groupe ad hoc. A l'issue de cet examen, la réunion a recommandé l'adoption par la Dixième réunion ordinaire de ces recommandations figurant dans le document UNEP(OCA)/MED IG.11/4.

Etude d'impact sur l'environnement concernant le PAM

1. Le PNUE a participé au développement du PAM et à sa mise en oeuvre dans le cadre de plusieurs projets qui ont été exécutés au plan interne ou par des institutions coopérantes et l'organisation d'appui. Le PNUE n'en a pas moins joué un rôle catalyseur. Les Etats riverains ont apporté leur contribution soit directement soit par

le biais du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, et les organisations coopérantes et d'appui l'ont fait en espèces ou en nature dans le cadre de projets conjoints.

2. Pour évaluer les incidences de ces projets sur l'environnement et le caractère durable des résultats, une étude d'impact sur l'environnement est actuellement réalisée par le PNUE pour le projet méditerranéen (PAM). Cette étude a pour but de mettre en évidence l'impact du projet sur l'environnement physique et les conditions socio-économiques de la région méditerranéenne. A cette fin, des consultants du PNUE se sont rendus au siège de l'Unité de coordination à Athènes, dans plusieurs pays méditerranéens, aux sièges des Centres d'activités régionales (CAR) du PAM et auprès d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales actives dans la région méditerranéenne.
3. Les résultats de l'étude seront soumis aux Parties contractantes pour examen.

Calendrier des réunions

1. Le calendrier des réunions organisées dans le cadre du PAM en 1997 est reproduit à l'annexe II du présent rapport.

Coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG)

1. Vu l'importance de leur rôle, le statut des ONG au sein du PAM a été renforcé, principalement grâce à leur participation aux réunions du PAM et à leur représentation, sur un pied d'égalité, au sein de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD).
2. La coopération PAM/ONG a également été institutionnalisée avec la liste des ONG partenaires du PAM qui a été approuvée par la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes (Barcelone, 5-8 juin 1995).
3. Cela étant, les ONG ci-après ont officiellement demandé à être incluses dans cette forme de coopération:
 - **ATU-MED (Association Tunisie Méditerranée pour le développement durable), Tunisie**
Président: M. Mohamed Fakhfakh
 - **AREA-ED (Association de réflexion, d'échange et d'action pour l'environnement et le développement, Algérie)**
Président: M. Mounir Bencharif
 - **CRETES, Belgique**
Directeur: M. Patrick Arnal
 - **EcoPeace, Israël**
Secrétaire général: M. Gidon Bromberg
 - **EIPA (Institut hellénique d'environnement, dessalement, réutilisation et préservation de l'eau), Grèce**
Président: M. Nick E. Bafitis

- **ASMAPE (Association marocaine pour la protection de l'environnement), Maroc**
Président: M. Bennis Abdelhadi
- **EOAEN (Groupe des Chambres de commerce pour le développement des îles grecques), Grèce**
Président: M. H. Mihalakis
- **IEF (International Energy Foundation), Libye**
Président: M. M. A. Muntasser
- **MED FORUM (Forum de la Méditerranée pour l'environnement et le développement durable), Espagne**
Président: M. Zohir Sekkal
- **OPSAT (Observatoire de planification du développement durable et d'aménagement du territoire, Université de Salerne), Italie**
Coordonnateur scientifique: M. Francesco Citarella
- **AEM (Mouvement écologique algérien), Algérie**
Président: M. Zohir Sekkal
- **AMPN (Association monégasque pour la protection de la nature), Monaco**
Président d'honneur: S.A.S. le Prince Rainier III de Monaco
Président: M. Eugène de Bernardi

4. Lors de sa dernière réunion (Palma de Majorque, 9 mai 1997), le Bureau des Parties contractantes a examiné la coopération PAM/ONG, a pris note de la décision du Secrétariat concernant les nouvelles ONG dont l'inclusion dans la liste du PAM était demandée et a reporté une décision à ce sujet à sa prochaine réunion. En outre, le Bureau a demandé au Secrétariat de procéder à une étude du statut des soixante-deux (62) ONG déjà incluses dans la liste du PAM, pour examen par le Bureau lors de sa prochaine réunion prévue pour le 31 octobre 1997 à Sophia Antipolis, France.

Les décisions de la réunion du Bureau tenue en France seront communiquées oralement par le Secrétariat lors de la présente réunion.

Système d'établissement des rapports

1. Ainsi qu'en a décidé la réunion extraordinaire des Parties contractantes (Montpellier, 1er - 4 juillet 1996), le Secrétariat a déjà entamé un processus de mise en place d'un système cohérent d'établissement des rapports par les Parties contractantes qui soit conforme au PAM II et aux dispositions pertinentes de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Un consultant (M. E. Scicluna - Malte) a été recruté pour élaborer l'avant-projet de système d'établissement des rapports.
2. Il est envisagé que la présente réunion demande au Secrétariat de finaliser la première version de ce système en concertation avec les Parties

contractantes et avec l'aide de deux à trois experts, et qu'elle autorise le Bureau à examiner le projet révisé sur la base des diverses observations qui seront formulées au cours du débat sur ce sujet et à se prononcer en conséquence.

B. DEVELOPPEMENT DURABLE EN MEDITERRANEE

i) Intégration de l'environnement et du développement

a) Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

Un rapport d'avancement distinct a été établi par le Coordonnateur pour la présente réunion et retrace les activités de la Commission depuis sa création. Voir document UNEP(OCA)/MED IG.11/8.

b) Observation, analyse systémique et prospective de l'environnement et du développement en Méditerranée

Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB)

Questions institutionnelles

1. Le CAR/PB a organisé et tenu le 14 mars 1997 la réunion annuelle de son Conseil consultatif à Paris, au Ministère de l'environnement.

Analyse prospective et systémique

2. Il a été organisé un important séminaire international sur le thème "Prospective territoriale et rôle des acteurs" qui s'est déroulé du 7 au 9 novembre 1996 à Sophia Antipolis. Y ont pris part 32 experts provenant de 14 pays. Le rapport de synthèse/compte rendu a été publié.
3. L'application à la région de Sfax, dans le cadre du PAC correspondant, d'outils systémiques et prospectifs, a permis un recours étendu au SIG et aux technologies de télédétection, et elle s'est avérée utile pour l'aménagement du territoire. Les résultats de cette étude de cas ont été publiés.
4. En étroite coopération avec les experts du Plan Bleu secondés par un étudiant, deux consultants de Grèce et de Tunisie préparent un programme détaillé d'activités sur trois ans pour le "développement urbain et rural des régions côtières de la Méditerranée". Ce programme reposera naturellement sur un document directif pertinent. Une séance de travail préparatoire a été organisée à Tunis le 22 février 1997, et une session de suivi auquel le Gestionnaire de tâches concerné de la CMDD était invité a eu lieu les 3 et 4 juillet 1997 dans les locaux du Plan Bleu (ce thème ayant également été retenu par la CMDD).
5. Pour activer l'étude "Agro-systèmes méditerranéens et impacts sur l'environnement", un séminaire international sur le thème "Agriculture et développement durable en Méditerranée" a été organisé du 10 au 12 mars 1997 à Montpellier, de concert avec le CIHEAM et l'ADEME. L'étude progresse

de manière satisfaisante grâce à un expert local détaché auprès du Plan Bleu par le gouvernement français et aidé par deux consultants locaux à temps partiel. Les résultats en sont attendus pour novembre 1997.

6. A la demande des autorités algériennes et en étroite coopération avec celles-ci, un séminaire international sur le thème "Evaluation stratégique et prospective: de l'aide à la décision à l'action" a été organisé à Alger les 28 et 29 avril 1997. Les actes seront publiés en arabe, anglais et français en novembre 1997 conjointement avec l'Institut national d'études de stratégie globale.
7. Compte tenu de la forte demande de fascicules du Plan Bleu et bien que ceux-ci n'existent malheureusement qu'en français, le Ministère français de l'environnement en a acheté et offert au Plan Bleu un millier d'exemplaire afin que celui-ci en assure une large diffusion. Par ailleurs, certains numéros sont déjà épuisés et celui sur les écosystèmes a été révisé, actualisé et réimprimé en septembre 1997. Un nouveau fascicule - "Risques naturels et environnement" est en préparation. Il est prévu que l'une et l'autre publications seront prêtes pour la prochaine réunion des Parties contractantes.
8. Les activités préparatoires (cadre, programme, composantes, consultants) sont en cours pour l'élaboration d'un "Plan Bleu 2000" qui sera publié d'ici trois ans et constituera en quelque sorte la mise à jour de l'ancien rapport principal "Plan Bleu", en tirant parti de toutes les activités centrées plus spécialement sur les régions côtières.

Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement (MEDO)

Coopération avec la CE

9. Dans le cadre de MEDO, la Commission européenne (LIFE/DG XI) a accédé à une demande du PB concernant un concours financier (774.000 écus) sur trois ans pour un projet relatif aux "indicateurs du développement durable en Méditerranée" (avec des activités connexes telles que des recherches de données, des études thématiques et institutionnelles).
10. En coopération avec d'autres partenaires, le Plan Bleu a remporté un appel d'offres de la DG XII de la CE sur le "Polagwat Project" (utilisation de l'eau dans l'agriculture) pour lequel le Centre recevra environ 80.000 écus sur 36 mois.
11. En coopération avec l'IPTS/CE (Séville) et avec un concours financier modique, une base de données sur l'eau est en cours de mise en place.

Coopération avec le METAP

12. En étroite association avec les activités préparatoires et les réunions de partenaires de METAP III, il a été demandé au Plan Bleu d'exécuter le projet régional PPM (ou de "contrôle des performances") qui a bénéficié d'un concours financier du METAP.

13. Une partie substantielle de ce programme PPM consistera à élaborer des indicateurs de performance en matière d'environnement à trois niveaux. Un important atelier international sera organisé à Beyrouth du 15 au 17 décembre 1997 où des indicateurs et jalons de performances nationaux et sectoriels seront examinés et des projets préparés.

Observatoires nationaux

14. A la demande des autorités tunisiennes, une mission commune Plan Bleu/IFEN a été organisée en octobre 1996 pour aider l'Observatoire national tunisien - OTED à identifier un ensemble d'indicateurs nationaux de développement durable en liaison avec des thèmes prioritaires qui seront abordés dans le prochain Rapport national sur l'état de l'environnement. Un rapport pertinent a été préparé et soumis à la Tunisie.
15. Pour des raisons internes au Ministère turc de l'environnement le lancement officiel de l'Observatoire turc - TEDO a été ajourné. Il était prévu que les activités afférentes reprendraient en octobre 1997.
16. Albanie: l'identification et le processus préparatoire de l'Observatoire albanais ont été interrompus provisoirement.
17. Liban et Syrie: l'identification et le processus préparatoire ont été récemment amorcés dans l'un et l'autre pays où les Ministres de l'environnement respectifs et des organisations internationales (PNUD et CE) ont fait part d'un vif intérêt. D'importants partenaires nationaux seront associés au processus préparatoire et une étude de faisabilité, avec un document de projet concernant l'appel de fonds, sera prochainement lancée.

Etudes institutionnelles/Profils de pays

18. Un projet de rapport sur le Profil de la France est à l'étude. Il devrait être mené à bien en novembre 1997.
19. Un projet de rapport sur le Profil de l'Algérie a été préparé en avril 1996 par un consultant national. Il devrait être mené à bien en novembre 1997.
20. La préparation des Profils du Liban et de la Syrie a démarré en avril 1997. Les projets de rapport, actuellement établis par des consultants nationaux respectifs, devraient être prêts au cours du dernier trimestre de 1997.

Statistiques et indicateurs

21. Sur la base d'une recherche approfondie engagée dans le cadre du programme Eurostat/Medstat/CE auquel le Plan Bleu a été étroitement associé (en tant que partenaire technique pour les statistiques sur l'environnement) et compte tenu des attentes ainsi suscitées, un important projet régional sur les "statistiques et indicateurs de l'environnement" a été lancé, et 5 équipes nationales méditerranéennes ont été recrutées avec un contrat de deux mois pour travailler de concert avec les Ministères de l'environnement et services nationaux de statistiques respectifs. Ce projet

porte notamment sur les responsabilités institutionnelles, l'identification et la collecte de statistiques sur l'environnement, et il comprend une activité de recherche sur un ensemble de 33 indicateurs. Les rapports finals étaient attendus pour octobre 1997.

22. Sur la base d'un rapport analytique sur le sol et le couvert végétal/forestier, des indicateurs pertinents ont été identifiés pour la région méditerranéenne. L'ensemble du projet de rapport sera examiné, avant finalisation, par des experts de pays de la rive Sud.
23. Pour bien "cadrer" les indicateurs et les activités statistiques associées, plusieurs experts internationaux ont eu, les 10 et 11 juillet 1997 dans les locaux du PB à Sophia Antipolis, une réunion avec les gestionnaires de tâches de la CMDD pour le thème "indicateurs du développement durable".
24. Une recherche approfondie sur les informations et données industrielles a été menée par un expert de haut niveau de janvier à mars 1997. Le projet de rapport est en cours d'examen.

Etudes spécifiques

25. Eu égard aux connaissances et compétences techniques qu'il a amassées dans le domaine de l'eau, il a été demandé au Plan Bleu de préparer un rapport récapitulatif destiné à la Conférence euro-méditerranéenne sur l'eau qui s'est tenue à Marseille en novembre 1996. Ce rapport intitulé "L'eau dans la région méditerranéenne", publié en français et en anglais, a été vivement apprécié et a bénéficié d'une large diffusion (avec une forte demande de la part de la CE). En conséquence, le Plan Bleu sera prochainement invité à élaborer un document similaire pour la prochaine conférence euro-méditerranéenne d'Helsinki sur l'environnement.
26. Pour répondre à une demande des Parties contractantes, le Plan Bleu prépare actuellement une étude/"esquisse" de faisabilité pour l'élaboration d'un "Rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée". Un projet est à l'examen et le schéma proposé sera distribué aux participants à la prochaine réunion des Parties contractantes à Tunis.

Commission méditerranéenne du développement durable

27. A la demande de l'Unité MED, le Directeur adjoint du Plan Bleu a été invité à aider à la préparation de la réunion de la CMDD à Rabat en tant que secrétaire technique. Il a consacré un cinquième de son temps à cette tâche. Une visite aux fonctionnaires de la CDD/NU a fourni les bases de la préparation des méthodes de travail de la CMDD.
28. Le Plan Bleu a fortement contribué à l'élaboration du rapport préliminaire soumis aux membres de la CMDD lors de leur première réunion à Rabat en décembre 1996.
29. Au titre d'appui direct du Centre pour quatre des thèmes prioritaires devant être traités à court terme et à moyen terme (gestion de la demande en eau;

indicateurs du développement durable; tourisme durable; et gestion du développement urbain et rural), le Plan Bleu a fourni aux gestionnaires de tâches concernés les rapports analytiques préliminaires.

30. Comme la "demande en eau" est une activité à court terme, un rapport plus concerté a été établi, en étroite coopération avec le gestionnaire de tâches tunisien, M. Ennabli, en bénéficiant des compétences techniques de M. J. Margat. Ce rapport, ainsi qu'un rapport analytique établi par Mme D. Vallée, du CAR/PB, ont constitué les contributions majeures à l'atelier international organisé sur ce thème à Fréjus (France), les 12 et 13 septembre 1997, avec l'appui financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du CEDARE. Les résultats de cet atelier seront soumis à la réunion de la CMDD.

Divers

31. Les experts du Plan Bleu ont pris part à plusieurs ateliers et séminaires autour de la Méditerranée et en Europe sur des sujets liés aux activités du PAM en général et à celles du Plan Bleu en particulier. Priorité a été accordée, autant que possible, aux réunions dont les organisateurs prenaient à leur charge les frais de voyage.
32. En janvier 1997, le Plan Bleu s'est installé dans de nouveaux locaux plus spacieux, situés toujours à Sophia Antipolis et non loin des anciens, offerts par le département des Alpes-Maritimes (pour une durée d'au moins dix ans) avec l'appui financier de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

c) Planification et gestion du littoral **Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)**

Activités du PAP d'ordre général

1. Le CAR/PAP a organisé, avec MEDCOAST (Ankara), l'atelier international sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) de Méditerranée et de mer Noire. La première partie de l'atelier a comporté, en deux séances parallèles, des présentations de rapports de GIZC par pays. La deuxième partie a permis aux participants de débattre de l'état des connaissances en matière de GIZC pour la Méditerranée et la mer Noire, de cerner les difficultés et les contraintes actuelles, de formuler des recommandations pour y faire face, d'exposer les occasions d'actions mutuelles à mener entre les deux mers, et de définir les rôles et les contributions à la GIZC des réseaux internationaux de coopération à l'avenir.
2. Le CAR/PAP a participé à la première réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) à Rabat, en décembre 1996. Il s'est vu confier des tâches nouvelles par la réunion, notamment celle de fournir un appui technique à divers groupes de travail que la CMDD a constitués pour s'attaquer aux problèmes prioritaires. Le CAR/PAP a été en premier lieu chargé d'appuyer le groupe de travail sur la gestion des zones côtières et, de concert avec le PB, sur les ressources en eau. Le Centre a également été chargé, toujours avec le PB, des problèmes du tourisme et du développement urbain qui sont considérés comme des priorités à moyen terme.

3. A la réunion du groupe de travail sur la gestion des zones côtières, il a été convenu que le PAP préparerait le mandat de l'expert et rédigerait une synthèse sur les problèmes que connaît la Méditerranée dans ce domaine. Selon les conclusions du groupe de travail sur la gestion durable des zones côtières, le CAR/PAP a établi: a) le mandat du groupe de travail; b) le mandat d'un expert chargé de travailler sur les politiques et stratégies existantes de GIZC en Méditerranée. Les gestionnaires de tâches ont choisi l'expert, le CAR/PAP a signé le contrat en question, et le rapport de synthèse est en préparation.
4. Le CAR/PAP a été engagé par le programme METAP de la Banque mondiale pour effectuer une évaluation des activités de gestion des zones côtières en Méditerranée, afin de recenser les succès et les échecs des activités menées jusqu'ici dans ce domaine et d'en tirer les enseignements correspondants pour les prochaines initiatives régionales. Un groupe d'experts réputés a été choisi pour effectuer l'évaluation, et plusieurs études de cas ont été retenues pour une analyse approfondie. La réunion finale a eu lieu en France en octobre 1996. Le projet de rapport final sur les initiatives de gestion de zones côtières a été établi. Le document a suscité des observations favorables de la part des experts de la Banque mondiale et il est en cours de mise au point pour être distribué aux pays membres du PAM et du METAP. Les recommandations formulées dans le document seront présentées à la réunion de la CMDDD à Sophia Antipolis (octobre 1997) et à la réunion des Parties contractantes à Tunis (novembre 1997).
5. L'atelier sur l'évaluation de la capacité d'accueil (ECA) touristique dans les zones côtières de la Méditerranée s'est tenu à Split en janvier 1997. Les participants ont évalué le projet de Lignes directrices pour cette activité et ils ont examiné les éléments de base des études d'ECA existantes (archipel de Brijuni, Vis, partie centrale-orientale de l'île de Rhodes) et de celles qui sont en cours de préparation (baie de Lalzi, et région de Marsa-Matrouh/Fuka). Ils ont aussi formulé des recommandations pour le suivi des activités du CAR/PAP dans le domaine "Développement du tourisme méditerranée dans le respect de l'environnement". Le document "Directives pour l'évaluation de la capacité d'accueil en matière de tourisme dans les régions littorales méditerranéennes" est en cours de traduction de l'anglais et de préparation pour publication.
6. Plusieurs Lignes directrices du CAR/PAP ont été traduites en français (Lignes directrices concernant respectivement la GIZC, l'ECA, la cartographie de l'érosion du sol, l'aquaculture), et d'autres sont en train de l'être (concernant la mesure de l'érosion ainsi que la réhabilitation et la reconstruction des établissements historiques). Cet effort contribuera à une meilleure diffusion des résultats des activités du CAR/PAP.
7. Le Directeur adjoint du CAR/PAP s'est rendu à Rome (3-5 juin 1997) afin d'y mettre le Point focal italien au courant des actions, des résultats et du programme de travail du CAR/PAP. Il a également rencontré le Point focal italien pour le PAP au Ministère des affaires étrangères ainsi que le membre permanent de la délégation italienne aux réunions du PAM et de la CMDDD au Ministère de la protection de l'environnement.

8. Le Directeur adjoint du CAR/PAP a pris part aux réunions d'experts des questions littorales organisées par le Conseil de l'Europe et le PNUE (Strasbourg, 26 - 27 juin 1997, et Helsinki, 15-17 septembre 1997). Ces réunions avaient pour objet d'examiner un modèle de projet de droit littoral et un projet de code de conduite pour le littoral. Le Directeur adjoint a été élu président du comité de rédaction du code de conduite.
9. Le 3 septembre 1997, le Conseil d'administration du CAR/PAP a libéré M. Petar Reic de ses fonctions de Directeur du CAR/PAP, a nommé M. Ivica Trumbic Directeur par intérim et lancé un appel à candidatures pour le poste de Directeur du CAR/PAP.

Etude d'impact sur l'environnement

10. Un stage de formation du CAR/PAP à l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) s'est tenu en décembre 1996 à Rijeka (Croatie). Quelques 30 participants nationaux y ont été initiés au rôle de l'EIE dans le processus de planification et de prise de décisions, aux méthodes d'EIE appliquées à travers le monde et à l'expérience acquise par les pays méditerranéens dans la préparation de ces études.
11. Un stage de formation du CAR/PAP à l'étude d'impact sur l'environnement a été organisé à Tirana en janvier 1997, de concert avec le Comité albanais de protection de l'environnement. Des experts albanais ont été mis au courant des pratiques de préparation d'EIE, de l'expérience internationale dans ce domaine et des étapes et méthodes fondamentales utilisées dans l'application de cet outil.
12. Des experts israéliens ont préparé des études de cas d'EIE pour la marina d'Herzlya et une usine de propylène implantée à Kiryat Nahum. Ces études ont été traduites en anglais, publiées et diffusées.

Gestion des ressources en eau

13. Une équipe d'experts méditerranéens a mené à bien un projet de Lignes directrices pour la gestion intégrée des ressources en eau, la mise en valeur et l'utilisation des ressources en eau du littoral.
14. Une réunion d'experts chargés d'examiner, remanier et adopter des Lignes directrices pour la gestion intégrée des ressources en eau, la mise en valeur et l'utilisation des ressources en eau du littoral, s'est tenue à Split du 12 au 14 mai 1997. La version finale des Lignes directrices devrait aider les autorités nationales et locales de la Méditerranée à gérer avec efficacité leurs ressources en eau. Ces lignes directrices sont en cours de traduction en croate.
15. Le Directeur adjoint du CAR/PAP et le Coordonnateur PAP des ressources en eau ont activement participé à la réunion d'experts chargés d'examiner la poursuite de la coopération entre le CAR/PAP et le Centre pour les études sur l'eau (WSC) de Malte, à Split (15 mai 1997). La réunion a évalué l'état actuel et les perspectives de la coopération entre les deux institutions, le PAC

"Malte" et le cours de formation à l'application des lignes directrices pour une approche intégrée du développement, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau du littoral.

16. Le CAR/PAP prépare actuellement trois prochaines réunions: 1) un cours de formation à l'application des lignes directrices pour une approche intégrée du développement, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau du littoral (en anglais, Malte, novembre 1997); 2) un cours de formation à l'application de lignes directrices pour l'approche intégrée du développement, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau du littoral (en français, Tunis, décembre 1997); et 3) une réunion d'experts sur l'activité "Ressources en eau" au sein du PAC (Malte, novembre 1997).
17. En coopération avec le Plan Bleu et dans le cadre du programme de la Commission méditerranéenne du développement durable, le CAR/PAP prépare une activité sur la gestion durable de la demande en eau. Son Coordonnateur pour les ressources en eau a activement participé à l'Atelier sur les ressources en eau de Fréjus (septembre 1997).
18. Les Lignes directrices pour l'élaboration d'un plan directeur urbain sont en préparation.

Erosion du sol

19. Avec le concours financier du gouvernement espagnol, un atelier du CAR/PAP a été organisé en octobre 1996 à Barcelone afin d'y présenter des Lignes directrices pour l'application d'une méthode commune complète de cartographie des processus d'érosion pluviale dans les zones côtières de la Méditerranée et des Lignes directrices pour la mesure des processus d'érosion dans les zones côtières de la Méditerranée. Les représentants de pays méditerranéens ont évalué ces deux ensembles de Lignes directrices et les études de cas dont ils étaient assortis. Ils se sont également rendus dans la région de Vallcebre qui avait été choisie pour l'étude de cas espagnole sur la mesure et la cartographie de l'érosion.
20. Une réunion d'experts chargés de mettre au point des Lignes directrices pour la cartographie et la mesure des processus d'érosion pluviale dans les zones côtières de la Méditerranée s'est tenue à Rome en janvier 1997. Les participants ont revu les recommandations et propositions concernant la mise au point de ces Lignes directrices adoptées par l'atelier de Barcelone, en particulier la démarche fondamentale pour fondre les deux documents, les modifications recommandées et les problèmes liés à la fusion des glossaires et des bibliographies.
21. Des experts turcs ont préparé une étude de cas intitulée "Mesure de l'érosion dans bassin versant du Caybogazi, sur le littoral sud-est de la Méditerranée", et des experts espagnols ont, de leur côté, préparé des études de cas portant sur l'érosion et l'alluvionnement dans les aires de drainage expérimentales de Vallcebre et sur la cartographie de l'érosion dans la même région (bassin versant du Saldes).

22. Plusieurs pays méditerranéens, leurs institutions et leurs experts sont convenus de poursuivre l'activité du PAP sur l'érosion du sol afin d'améliorer leur gestion de ce problème.
23. Les versions finales des documents "Lignes directrices pour la cartographie et la mesure des processus d'érosion causés par la pluie dans les zones côtières de la Méditerranée" et les "Rapports nationaux sur la cartographie et la mesure pilotes des processus d'érosion causés par la pluie dans les zones côtières de la Méditerranée" ont été établies.
24. La version finale du projet de document "Directives pour la mesure des processus d'érosion causés par la pluie dans les zones côtières méditerranéennes" a été établie.
25. Le cours de formation à la cartographie des processus d'érosion dans les zones côtières de la Méditerranée (Murcia, 24 - 27 septembre 1997) a été organisé en coopération avec la FAO et la DGCONA (Espagne). Le cours a été suivi par 19 scientifiques provenant de 9 pays. Il a donné lieu à des préparatifs de projets pilotes sur la cartographie de l'érosion du sol qui devraient être lancés au cours de l'exercice biennal 1998-1999. Ces projets seront également examinés lors du cours de formation organisé à Murcia.

Aquaculture

26. Des Lignes directrices pour la sélection et la protection de sites se prêtant à l'aquaculture en Méditerranée ont été achevées, en anglais et en français.
27. Le CAR/PAP continue à coordonner les activités du réseau EAM. Le Coordonnateur EAM et le Directeur du CAR/PAP ont pris part à la réunion (Rome, septembre 1996) qui a examiné l'harmonisation et le cours des activités EAM après la dissolution du programme MEDRAP.

Autres activités

28. Lors de la visite que le Coordonnateur du PAM a effectuée en Croatie et au CAR/PAP les 28 et 29 octobre 1996, l'accord de pays hôte a été signé entre le PNUE et la Croatie. L'accord énonce les clauses et conditions auxquelles le CAR/PAP assumera ses fonctions conformément à la décision des Parties contractantes à la Convention de Barcelone. Par cet accord, les rôles local et national du Centre sont nettement séparés, ce qui contribuera à son efficacité opérationnelle à l'avenir.

d) Programme d'aménagement côtier (PAC)

Les paragraphes qui suivent récapitulent les principaux progrès accomplis dans les PAC en cours d'exécution dans le cadre du PAM:

1. Le CAR/PAP a établi, en coopération avec la Division de l'eau du PNUE, un document de travail et un mandat pour des lignes directrices sur la gestion intégrée du littoral et du bassin hydrographique de la Méditerranée. La première version de ces lignes directrices devrait être achevée au cours du premier trimestre 1998.

2. Le CAR/PAP prépare un cours national de formation à la GIZC, en privilégiant l'utilisation du domaine maritime public (Croatie) et un cours national de formation à l'évaluation de la capacité d'accueil (Syrie). Ces deux cours sont prévus pour décembre 1997.

PAC albanais

Les activités que le CAR/PAP est en train de réaliser au titre de ce PAC sont:

- Etude de gestion des ressources en eau pour les cours fluviaux de l'Erzeni et de l'Ishmi;
 - Etude de la capacité d'accueil touristique de la baie de Lazli;
 - EIE d'un complexe touristique et d'une marina dans la région de Ksamili.
1. La version finale de l'"Etude de gestion des ressources en eau des cours fluviaux de l'Erzeni et de l'Ishmi" sera publiée d'ici la fin de l'année. L'étude expose, de manière intégrée, toutes les caractéristiques des ressources en eau des deux bassins hydrographiques, ce qui permettra de proposer un système optimal pour leur exploitation, leur protection et leur gestion durable. Cinq nouveaux chapitres de l'étude sont en préparation. Un expert du CAR/PAP s'est rendu en Albanie en février 1997 afin d'examiner le travail accompli jusqu'ici et de formuler des recommandations pour l'élaboration des chapitres restants.
 2. Les travaux de l'étude de la capacité d'accueil touristique de la baie de Lazli (section nord du littoral albanais) se poursuivent. Les rapports des experts locaux, tout comme les rapports sectoriels et de mission des experts internationaux, ont été achevés. La première version du document final est établie par l'équipe principale des experts du CAR/PAP. L'étude devrait fournir une synthèse de la demande et du développement touristiques de la zone et proposer diverses options de tourisme possibles en insistant sur celle d'un développement touristique durable.
 3. L'EIE d'un complexe touristique et d'une marina dans la région de Ksamili, projetés par la Societa Turistica Saranda, a été réalisée. L'élaboration de ce document a pour objet de former des experts nationaux à l'exécution d'une EIE, d'établir le document de l'EIE pour le projet de développement de la région de Ksamili et d'utiliser le document achevé pour la gestion de la région.
 4. A l'occasion du cours de formation à l'étude d'impact sur l'environnement (Tirana, janvier 1997), un expert du CAR/PAP a revu le travail accompli jusqu'alors pour l'élaboration de l'EIE d'un complexe touristique et d'une marina dans la région de Ksamili.
 5. Le document "Plan de GIZC de la région de Durrës-Vlorë" a été traduit en albanais. Le CAR/PAP en a diffusé des exemplaires à des experts et décideurs locaux albanais.

6. Le Plan Bleu a soumis le rapport final aux autorités albanaises pour qu'elles formulent des observations, puis il l'a remanié et adressé au Comité albanais de protection de l'environnement. Les conclusions des scénarios seront soumises prochainement aux autorités.

PAC de Fuka-Matrouh (Egypte)

1. L'administrateur de programme (hors classe) de l'Unité MED a effectué une mission en Egypte au cours de laquelle il a eu, le 11 mars 1997, une entrevue avec M. M. Fawzi, de l'Agence égyptienne de l'environnement (EEAA), afin d'examiner la situation du PAC de Fuka-Matrouh. Au cours de cette entrevue, l'accent a été mis sur la nécessité d'accélérer la finalisation du projet et la présentation de ses principales conclusions et recommandations aux autorités égyptiennes. A cet effet, il a été proposé de tenir la conférence de présentation finale dans la seconde quinzaine de septembre 1997.
2. Les activités que réalise actuellement le CAR/PAP dans le cadre du PAC de Fuka-Matrouh comprennent:
 - l'évaluation de la capacité d'accueil de la zone de Fuka-Matrouh;
 - le plan de gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) de la zone de Fuka-Matrouh;
 - l'évaluation de la stratégie d'environnement (ESE) du plan de GIZC.
3. La réunion des experts du CAR/PAP sur les activités sus-mentionnées dans le cadre du PAC de Fuka-Matrouh s'est tenue à Alexandrie les 17 et 18 novembre 1996. Les participants sont convenus du plan de travail des activités qui doivent être menées d'ici la fin du projet en décembre 1997. Ils ont également examiné la composition de l'équipe nationale, avec son animateur, le calendrier du recrutement de ses membres, le lieu de la préparation et de l'appui logistique au plan de GIZC, les mandats et les contrats correspondants.
4. Le chef de projet du CAR/PAP pour le PAC de Fuka-Matrouh a présenté les objectifs, le cadre institutionnel et les éléments du programme, ainsi que les activités menées jusqu'alors, au séminaire national sur la gestion intégrée des zones côtières (Le Caire, décembre 1996). Lors des contacts noués dans le cadre du séminaire, il a été convenu d'échanger des informations avec d'autres équipes du projet par le biais des chefs de projet et de l'EEAA.
5. Dans le cadre de l'étude sur l'évaluation de la capacité d'accueil touristique, le CAR/PAP procède à la collecte et au traitement des données, et les options préliminaires sont définies. Au titre du plan intégré de gestion de la zone côtière (GIZC), les informations pertinentes ont été rassemblées et les principales parties prenantes au projet ont été contactées. Au titre de l'évaluation de la stratégie d'environnement (ESE), les lignes directrices pour cette activité sont en préparation, les études sectorielles sont en voie d'achèvement et l'évaluation proprement dite est en cours de finalisation. Par ailleurs, les données SIG du plan de GIZC ont été recueillies et le document correspondant a été établi.

6. Le document sur l'évaluation du sol a été établi, et l'étude sur la dégradation du sol et la désertification de la zone de Fuka-Matrouh menée à bonne fin.
7. Le CAR/PAP a effectué une première mission concernant la GIZC et une deuxième mission concernant l'ECA à Alexandrie et à Marsa-Matrouh, du 16 au 23 mai 1997. Ces missions avaient pour objectifs de poursuivre les travaux sur l'étude d'ECA touristique, d'organiser une brève introduction à l'élaboration de l'étude concernant la stratégie de GIZC, d'esquisser la stratégie et de définir les parties prenantes au processus de GIZC. Les activités du projet dans l'intervalle compris entre les missions (juin-août) ont été axées sur l'établissement des rapports par les membres de l'équipe nationale. Ces activités intermissions ont été achevées à la fin septembre, ce qui devait permettre aux experts du CAR/PAP d'élaborer le projet final du document sur l'ECA et le projet de stratégie de GIZC dans le courant octobre 1997, et, en retour, rendre possible une nouvelle mission sur la GIZC à la mi-novembre 1997.
8. En janvier et février 1997, des experts du CAR/TDE ont effectué le traitement des données géo-référencées pertinentes afin d'établir le levé de terrain qui sera annexé au rapport du PAC, avec la carte cadastrale établie par le CAR/PAP. Dans le même temps des experts du CAR/TDE ont révisé la version finale du rapport préparée en commun par ce Centre et le CAR/PAP en octobre 1996.
9. Les activités du CAR/TDE prévues au titre de ce PAC peuvent être considérées comme achevées (février 1997). Le document final intitulé "Evaluation des ressources naturelles et problèmes de conservation des sols" a été établi en intégrant les activités complémentaires menées par les deux Centres.

Le CAR/PAP se chargera de l'impression du document en temps voulu pour la présentation finale des résultats du PAC en Egypte.

En attendant, le CAR/TDE envisage un suivi des résultats de ses interventions dans le cadre de ce PAC grâce à une éventuelle prorogation de sa mission en Egypte ou à des missions similaires dans d'autres pays méditerranéens ayant des besoins analogues. Le CAR/TDE a conçu et réalisé une nouvelle affiche présentant les finalités et les phases de travail menées à bien.

10. Le rapport final du Plan Bleu a été établi. Un expert international et quatre experts locaux ont pris part à ce travail. Après un bon démarrage avec une participation et des résultats encourageants, la finalisation a été plutôt laborieuse, près de dix-huit mois ayant été perdus à relancer une équipe de "jeunes" spécialistes, si bien que l'étude a été conclue avant tout par le rapport de l'expert international.

PAC de Sfax (Tunisie)

1. Les activités que le CAR/PAP exécute actuellement dans le cadre de ce PAC comprennent:
 - le plan de gestion intégrée de la zone côtière de la région de Sfax;
 - l'étude sur la gestion des ressources en eau de la région de Sfax;
 - la mise en place d'une base de données SIG pour Sfax.
2. Une mission d'experts du CAR/PAP s'est rendue en Tunisie en septembre 1996 pour lancer les activités concernant l'étude de gestion des ressources en eau. Un programme détaillé pour l'élaboration de l'étude a été établi, l'équipe de travail a été recrutée, les mandats correspondants ont été rédigés et les contrats signés.
3. Des experts du CAR/PAP se sont rendus en mission à Tunis et à Sfax en décembre 1996 pour l'élaboration du plan de gestion intégrée de la zone côtière de la région de Sfax. Une réunion s'est tenue avec l'animateur de l'équipe locale, il a été établi un programme détaillé pour l'élaboration du plan, l'équipe de travail a été recrutée, les mandats correspondants ont été présentés, un document SIG et des tableaux thématiques ont également été présentés, et le plan de financement a été proposé à l'équipe locale.
4. Un consultant du CAP/PAP sur le SIG s'est rendu à Sfax et à Tunis du 8 au 14 mars 1997 et:
 - a) il a passé en revue les activités de l'équipe SIG locale qui avaient été définies à la suite de la mission de mars 1996;
 - b) il a examiné la disponibilité des données nécessaires aux activités menées au titre de ce PAC;
 - c) il a vérifié le matériel informatique devant servir à la mise en place de la base de données SIG pour Sfax;
 - d) il a défini le contenu final de la base de données SIG et établi la proposition d'organisation des travaux;
 - e) enfin, il a eu des discussions à propos des activités de suivi.
5. Une mission du CAR/PAP a eu lieu à Tunis et à Sfax du 10 au 14 mars 1997 et:
 - a) elle a examiné le calendrier du plan de GIZC de Sfax et réparti les tâches entre les membres de l'équipe locale;
 - b) elle s'est entretenue du calendrier de l'étude de gestion des ressources en eau avec l'équipe locale et lui a présenté ses observations sur les versions préliminaires des chapitres I et II;
 - c) elle s'est entretenue du calendrier de l'étude SIG et a réparti les tâches entre les membres de l'équipe locale.
6. Des experts du PAP ont effectué une mission à Tunis et à Sfax (1er-5 juin 1997) concernant l'activité "Planification intégrée des ressources côtières". Des observations et modifications apportées aux documents sur la gestion des ressources en eau ont été exposées en détail à l'équipe d'experts tunisiens. A cette même occasion, une réunion a eu lieu avec un représentant de l'ANPE pour s'assurer que toutes les activités prévues dans le cadre du PAC de Sfax seraient achevées en temps voulu.

7. La version finale des volumes I, II et III du document "Plan de gestion des ressources en eau pour la zone côtière de Sfax" a été établie.
8. Des cartes SIG sont en préparation pour l'achèvement des documents dans le cadre de l'activité SIG du PAC de Sfax.
9. Le CAR/PAP et des experts tunisiens ont commencé à établir le Plan de gestion intégrée de la zone littorale dans le cadre du PAC de Sfax à l'occasion de la mission du Centre à Tunis et à Sfax (1er-5 juin 1997).
10. En tant que Coordonnateur du PAC de Sfax, le CAR/ASP de Tunis a établi un rapport de synthèse des activités entreprises par les divers volets du PAM entre janvier 1994 et décembre 1996. Le rapport a été transmis au Point focal tunisien et aux volets concernés du PAM. Au titre de l'activité 7.7 "Aires spécialement protégées", le CAR/ASP a organisé des journées d'étude sur l'évaluation de l'impact de l'aménagement urbain sur les sites naturels, la flore et la faune sauvages. Ces journées se sont tenues à Sfax les 2 et 3 avril 1997 et elles ont réuni 20 participants de l'administration, d'universités et d'ONG locales. A la suite de ces journées, et dans le cadre de l'élaboration d'un plan de gestion du site naturel de Thyna, le CAR/ASP a organisé une étude sur le terrain avec la participation d'experts et consultants du CAR/ASP, le représentant de l'ANPE et le représentant de la société COTUSAL qui est la principale utilisatrice de la zone humide de Thyna.
11. Le document final de l'intervention du CAR/TDE dans le cadre de ce PAC - intitulé "Modélisation de la circulation côtière et de la distribution des rejets côtiers dans le chenal de Sfax" - a été publié en janvier 1997, et plusieurs exemplaires ont été distribués aux autorités égyptiennes et aux responsables des divers volets du PAM en sollicitant leurs observations et leurs propositions. Le document fera l'objet d'une diffusion complète à l'occasion de la présentation finale du PAC.

Les résultats de l'étude ont montré que les caractères hydrodynamiques de la zone côtière de Sfax occasionnent une accumulation de polluants dans les écosystèmes côtiers plutôt que leur transfert et leur dispersion au large. Il s'ensuit qu'une vulnérabilité extrême à la pollution est un trait saillant de la bande côtière en question. De plus, l'étude a révélé l'importance d'une intégration plus poussée grâce à la poursuite d'études d'impact spécifiques dans la zone concernée.

12. Le rapport final du Plan Bleu sera prêt en octobre 1997. Travaillant en coopération étroite avec des experts de Sfax, les experts du Plan Bleu ont, dans le cas de ce PAC plus que dans d'autres, investi une grande partie de leur temps et de leurs compétences techniques, et les outils systémiques et prospectifs y ont été appliqués de manière plus poussée. Le projet de résultats finals a été présenté et débattu à Sfax à l'hôtel Abou Nawas les 20 et 21 février 1997 avec la participation des responsables et experts locaux et nationaux concernés.

PAC Israélien

1. Les activités actuellement en cours de réalisation par le CAR/PAP au titre de ce PAC comprennent:
 - la première stratégie nationale de développement durable
 - la gestion des ressources et des risques du littoral - sédiments et falaises;
 - les instruments économiques
 - la gestion de la zone côtière.
2. L'accord sur le programme de gestion de la zone côtière d'Israël a été signé le 12 novembre 1996 entre le Gouvernement israélien et le PAM/PNUE. Le Directeur adjoint du CAR/PAP, en tant que coordonnateur du PAC israélien, s'est entretenu à cette occasion avec les autorités locales du plan de travail et du budget du PAC pour la partie concernant le PAP. La liste des consultants israéliens, les mandats respectifs et les questions de financement ont été convenus lors de la mission.
3. Le Directeur adjoint du CAR/PAP a eu une entrevue à Rabat, en décembre 1996, avec des représentants israéliens et du CAR/PB au sujet de la préparation des mandats et des contrats des consultants israéliens recrutés pour la mise en oeuvre du PAC.
4. Au titre de la première stratégie nationale de développement durable, le CAR/PAP a préparé les mandats et signé les contrats ci-après: responsable pour le groupe cible industriel, responsable pour le groupe cible touristique, expert environnemental sur l'industrie et experts environnementaux sur les substances dangereuses. Dans le cadre de la gestion des ressources et des risques du littoral, un contrat a été signé sur les deux activités secondaires: "gestion de la réserve en sable du littoral" et "gestion de l'instabilité des falaises". Les divers groupes cibles se sont réunis régulièrement et les résultats de ces réunions servent à l'élaboration de la stratégie.
5. Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'activité 1.8 "développement durable de la zone découverte et biodiversité" un consultant national prépare un document sur d'importants problèmes d'environnement à long terme d'Israël. L'activité est exécutée avec la collaboration du CAR/ASP agissant en tant que coordonnateur du PAC.
6. A l'occasion de la signature de l'accord entre le PAM/PNUE et le Gouvernement israélien, une mission du CAR/TDE en Israël (novembre 1996) - avec des délégués du PAM - a été centrée sur la réalisation d'une enquête concernant la zone côtière et visant à jeter les bases de l'activité commune prévue avec les homologues israéliens.

Le CAR/TDE a présenté un projet axé sur l'appui de la télédétection à l'analyse du littoral dont les résultats contribueront à la réalisation du PAC, et qui sera établie avec la participation directe du Ministère israélien de l'environnement.

Les modifications du linéaire côtier, le couvert du littoral, l'évaluation bathymétrique, l'analyse des sédiments en suspension, l'inventaire de la réserve de sable, l'état de la mer et le régime des vents constituent les principaux thèmes de l'étude qui contribuera à la mise en place d'un système d'information visant à étayer les processus de planification et de prise de décisions des responsables israéliens en matière de gestion du littoral.

7. Une nouvelle mission en Israël, effectuée au début mars 1997, visait à lancer les activités du CAR/TDE pour ce PAC. A cette occasion, il a été convenu avec le service de la planification du Ministère israélien de l'environnement de confier à des experts locaux l'analyse des applications des activités de télédétection déjà réalisées et en cours au niveaux national et local. Pour le renforcement des capacités, le CAR/TDE a proposé qu'un expert israélien effectue un séjour d'un ou deux mois à Palerme pour travailler au traitement des données satellitaires avec des experts du CAR/TDE. Une deuxième réunion entre le CAR/TDE et les partenaires israéliens à propos de l'exécution du projet s'est tenue à Puget-sur-Argens (France) afin d'examiner les résultats obtenus entre-temps et de planifier les prochaines étapes.
8. Dans le cadre de ce PAC, le Plan Bleu apporte son concours à deux groupes cibles (énergie et transports) pour l'élaboration de la première stratégie nationale de développement durable dans le cadre du PAC israélien. A cette fin, deux consultants nationaux ont été recrutés sur contrat par le coordonnateur national du PAC et le CAR/PAP.

PAC marocain

Un contrat a été établi et signé en décembre 1996 avec des experts marocains pour la préparation d'un rapport et d'un examen critique des activités menées récemment dans la zone d'Al-Hoceima en matière de gestion et de planification. Ce travail permettra d'identifier les lacunes et les besoins au plan local et d'établir en conséquence la teneur de l'accord de PAC.

PAC algérien

1. A la suite d'une mission préparatoire effectuée par le Coordonnateur du PAM et le Directeur du Plan Bleu, des contacts réguliers ont été noués avec les experts concernés du Secrétariat à l'environnement à propos des aspects techniques et financiers de l'étude de faisabilité. Finalement, le 16 avril 1997, le feu vert a été donné aux fonctionnaires de l'Environnement pour le lancement de l'étude et il est prévu que l'étude de faisabilité sera réalisée par l'ANAT et l'ISMAL en étroite coopération avec le Secrétariat à l'Environnement et le Plan Bleu. Une séance de travail a eu lieu à Alger le 26 avril 1997 avec les experts concernés. Cette étude fournira une analyse approfondie de la région choisie, avec de bonnes informations de base, et elle préparera le terrain à l'accord Algérie-PAM. Un avant-projet a été soumis en août 1997.

2. Le CAR/PAP a chargé le CAR/PB de préparer les mandats et les contrats avec la partie algérienne en ce qui concerne l'étude de faisabilité sur le PAC. Les fonds destinés à l'étude préparatoire ont été virés au CAR/PB.

PAC maltais

1. Sur la base des résultats d'une mission du CAR/PAP à Malte organisée en février 1996, un programme provisoire d'activités dans le cadre du PAC maltais a été établi, puis il a été marqué une pause du fait que des élections étaient organisées dans le pays et qu'il fallait attendre la mise en place de la nouvelle administration, et notamment du nouveau Point focal national pour le PAP. Il était prévu que le Directeur adjoint du PAP effectuerait une mission à Malte à la fin mai 1997 pour y discuter du programme provisoire d'activités avec les responsables maltais et éventuellement l'adopter et que, sur cette base, un accord correspondant serait établi pour être signé, en principe, avant la fin de l'année.
2. Le Directeur adjoint du CAR/PAP a rendu visite au Point focal maltais récemment désigné (29-30 mai 1997) avec les objectifs suivants: se mettre au courant de la nouvelle organisation institutionnelle du Département de l'environnement, s'assurer de la volonté des autorités nationales de lancer le PAC, mener les activités préparatoires à la conclusion d'un accord sur l'exécution du PAC maltais et consulter les acteurs les plus importants pour la réalisation de ce PAC.

PAC libanais

1. Bien que sa mise en oeuvre ait été décidée par la réunion des Parties contractantes à Antalya (1993), le PAC libanais n'a pu encore être lancé en raison principalement du contexte propre au pays (période de reconstruction après seize ans de guerre, et refondation du Ministère de l'environnement). Beaucoup reste donc à faire, même si la situation s'améliore.
2. Pour le compte de l'Unité MED/PAM, le Plan Bleu a réactivé son projet au cours d'une mission exploratoire au Liban du 8 au 11 avril 1997. Le Ministre, son conseiller et les fonctionnaires concernés ont été mis au courant des projets PAC du PAM, des concepts et des démarches qu'ils impliquent, et un vif intérêt a été témoigné à l'égard de ce projet pour la partie sud du pays.
3. Les étapes préparatoires seront prochainement définies avec le Ministère de l'environnement en vue du lancement d'un PAC libanais. En attendant, il convient de noter qu'il sera nécessaire de revoir les études et programmes concernés, de définir une valeur ajoutée, d'aider les agents du Ministère à choisir une région côtière appropriée et de désigner le ou les consultants qui seront chargés de l'étude de faisabilité. Eu égard aux effectifs du Ministère (nombre et compétences techniques), la désignation d'un coordonnateur national pour l'ensemble du projet PAC/étude de gestion intégrée de la zone côtière qui serait basé au Ministère pour s'occuper de la formation sur le tas des agents concernés pourrait être une option judicieuse pour tous les partenaires.

PAC Slovène

1. Lors de leur réunion extraordinaire (Montpellier, 1er-4 juillet 1996), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont approuvé le lancement d'un projet PAC en Slovénie, conformément à la procédure appliquée par le Secrétariat pour les projets PAC et compte tenu des résultats de l'évaluation du PAC.
2. Le Secrétariat a noué des contacts avec les autorités slovènes et il a été informé que le projet PHARE de l'UE sur la zone littorale était en cours de finalisation. Ce projet devrait déboucher au début 1998 sur des recommandations concrètes qui serviront de base au futur PAC/PAM en Slovénie.

ii) Conservation de la nature, des paysages et des sites

a) Aires spécialement protégées

Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP)

I. Collecte des données et évaluation périodique de la situation

Activité: Collecte de données et assistance aux pays pour l'établissement d'inventaires des espèces et des sites d'intérêt particulier

1. Suite à une recommandation de la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes l'invitant à "aider les Etats à dresser l'inventaire des éléments constitutifs du patrimoine naturel marin et côtier à titre de première mesure sur la voie de l'élaboration de stratégies nationales de conservation de la biodiversité", le CAR/ASP a amorcé plusieurs activités préparatoires. Elles comprennent:
 - i) l'établissement d'un rapport d'évaluation sur l'existence et l'état des inventaires nationaux pertinents;
 - ii) le recensement des capacités disponibles aux niveaux des pays et de la région et qui permettraient de dresser les inventaires;
 - iii) l'élaboration de critères communs pour l'établissement des inventaires qui seraient soumis aux Parties contractantes pour approbation et adoption (voir ci-dessus).

Un contrat d'assistance à la réalisation des activités sus-mentionnées a été défini avec le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature. Des questionnaires ont été mis au point et adressés aux Points focaux pour les ASP et à d'autres institutions/organisations dans le but de recueillir des informations relatives aux activités i) et ii). Les principaux résultats de ces activités consisteront en deux rapports consacrés respectivement aux inventaires existants et aux capacités institutionnelles disponibles, lesquels rapports seront présentés à la prochaine réunion des Parties contractantes (novembre 1997).

En ce qui concerne la troisième activité, il est prévu d'élaborer les critères lors d'un processus en trois temps:

- élaboration d'un projet de critères communs par un groupe de travail ad hoc comprenant des représentants d'organisations compétentes, intergouvernementales et non gouvernementales;
- révision du projet de critères communs lors d'une réunion d'experts représentant les Parties contractantes à la Convention de Barcelone;
- adoption officielle des critères par les Parties contractantes lors de leur prochaine réunion (novembre 1997).

Une réunion du groupe de travail ad hoc s'est tenue à Tunis les 6 et 7 mars 1997, et elle a permis de définir le projet de critères et de fournir une orientation pour la poursuite de leur élaboration, laquelle est actuellement en cours. Le groupe comprenait des représentants du Conseil de l'Europe (Secrétariat de la Convention de Berne), du Centre européen d'information pour la conservation de la nature (ETC/NC), de l'UICN, du Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (CMSCN), du WWF et du CAR/ASP. Les conclusions du groupe ont constitué la base de travail de la réunion d'experts sur les critères pour l'établissement d'inventaires d'éléments de la diversité biologique dans la région méditerranéenne, qui s'est tenue à Athènes du 8 au 10 septembre 1997. Les critères finalisés par la réunion seront soumis à la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes (Tunis, 17-21 novembre 1997) pour examen et adoption.

II. Mesures juridiques (Protocole ASP)

Activité: Assistance aux pays dans leur législation relative aux aires spécialement protégées et à la conservation des espèces

2. Le CAR/ASP réalise actuellement une étude comparative entre le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Barcelone 1995) et la Convention sur la diversité biologique (Rio de Janeiro, 1992). Il est prévu que l'étude portera aussi brièvement sur d'autres traités internationaux applicables à la Méditerranée. L'étude a pour buts essentiels:
 - i) d'aider les Parties à s'acquitter, selon une démarche cohérente et intégrée, de leurs obligations découlant de divers instruments internationaux;
 - ii) de jeter les bases à l'instauration de liens opérationnels entre les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée. Il est prévu que l'étude sera présentée à la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes.

III. Planification et gestion

Activité: Mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée

3. A la demande du Point focal national croate, le CAR/ASP appuie actuellement un projet concernant les tortues marines en Croatie. Le projet se compose de deux grands volets:
 - i) une enquête sur les plages potentielles de nidification de tortues marines le long du littoral sud de la Croatie, qui a été réalisée en juillet/août 1997 dans le cadre d'un accord entre le CAR/ASP et le Muséum d'histoire naturelle de Croatie;
 - ii) une campagne de sensibilisation aux tortues marines en Croatie. A cet égard, le CAR/ASP a conclu un accord avec Natura, la Société croate pour la protection de la nature, en vue de produire une affiche et une brochure (voir aussi par. 4).
4. Dans le cadre d'un programme coordonné de marquage de tortues marines, le CAR/ASP s'emploie actuellement à produire un matériel d'information et de sensibilisation. La conception et la réalisation d'une affiche et d'un dépliant sont en bonne voie. Il est prévu que ce matériel sera établi dans un premier temps en deux langues (anglais et français ou arabe) et qu'il sera prêt à être distribué aux groupes participants d'ici la fin de 1997. Il est également prévu d'établir une version croate du dépliant (voir par. 3).
5. La version française du "Manuel de marquage des tortues marines en Méditerranée" a été publiée dans le cadre d'un programme coordonné de marquage des tortues marines. Le manuel est en cours de distribution à tous les participants au programme ainsi qu'aux autres chercheurs et organisations intéressés.
6. Le CAR/ASP a fourni un concours technique et financier au Ministère tunisien de l'environnement et de l'aménagement du territoire pour la mise en place d'une station saisonnière de surveillance de l'activité de nidification de la tortue *Caretta caretta* sur les îles Kuriat. Des chercheurs, des étudiants et des volontaires ont participé à ce projet qui a duré deux mois (du 15 juin au 15 août 1997).

Activité: Mise en oeuvre du Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée

7. Le CAR/ASP organise actuellement, en collaboration avec le Département des pêches de Chypre et la Société chypriote pour la flore et la faune sauvages (CWS), une enquête sur le terrain le long des côtes de Chypre en vue d'évaluer la présence d'une colonie de phoques moines résidents et d'habitats propres à l'espèce. A cet effet, des contrats ont été conclus avec la CWS et la Société hellénique pour l'étude et la protection du phoque moine (Mom-HSSPMS). La mission sur le terrain a été effectuée en mai 1997 et elle a permis d'identifier les habitats propres à l'espèce dans la zone étudiée et de relever des indices de sa présence.

Activité: Mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée

8. Conformément aux recommandations de la réunion du groupe ad hoc d'experts qui s'est tenue à Montpellier le 5 mars 1994, le CAR/ASP a organisé une croisière de recherche/formation pour l'étude des cétacés de la partie orientale de la Méditerranée. La croisière a eu lieu à la fin du printemps 1997 (fin mai - début juin) en mer Ionienne dans les parages de l'île de Céphalonie (Grèce). Y ont pris part des chercheurs et stagiaires de Chypre, d'Egypte, de Grèce, d'Israël, d'Italie et de Malte. Le CAR/ASP avait organisé à l'Unité MED d'Athènes, les 16 et 17 décembre 1996, un atelier préparatoire auquel avaient pris part des représentants des pays concernés et qui avait fixé le programme, la méthodologie et la portée géographique de la croisière. L'atelier avait aussi été l'occasion de présenter et d'examiner plusieurs méthodes et techniques de recherche utilisées pour l'étude des cétacés. L'Institut de recherche Thetys (Italie) a été chargé par le CAR/ASP de la coordination scientifique et technique de la croisière, y compris le choix du navire approprié.
9. La première édition du Répertoire des spécialistes (Méditerranée et mer Noire) de mammifères marins a été finalisée et, dans un premier temps, elle est distribuée à ceux qui y figurent ainsi qu'aux Points focaux nationaux pour les ASP. Ce répertoire a été établi dans le cadre d'un projet conjoint entre le CAR/ASP et l'Institut de recherche Thetys (Italie). Il recense actuellement 167 spécialistes, chaque entrée indiquant les coordonnées (adresse, téléphone, etc.), le ou les domaines d'intérêt, le ou les langues de travail.

Activité: Assistance aux pays dans le domaine de la conservation de la biodiversité

10. Pour favoriser l'intégration de la biodiversité marine dans les stratégies nationales de conservation de la biodiversité que plusieurs pays méditerranéens sont en train de mettre sur pied avec le concours du FEM/PNUD, le CAR/ASP encourage la préparation de synthèses nationales sur les éléments marins de la diversité biologique en vue de faire ressortir ceux d'entre eux qui sont cruciaux et/ou vulnérables et de recenser les activités et pratiques qui ont ou sont susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine. Au titre de première initiative dans ce domaine, le CAR/ASP a commencé à préparer des études complémentaires de l'étude nationale tunisienne sur la biodiversité. Cette activité du CAR/ASP consiste à préparer:
 - i) un rapport sur la biodiversité marine en Tunisie, comprenant des inventaires d'espèces et d'écosystèmes reposant sur les données disponibles. Le rapport énoncera aussi des recommandations aux fins de conservation et pour la collecte de données;
 - ii) un rapport sur les éléments de la biodiversité marine qui font l'objet d'une exploitation en Tunisie. Ce rapport comprendra une analyse des interactions entre activités halieutiques et conservation de la biodiversité.

Une mission à Tunis de consultants chargés de préparer ces deux rapports a eu lieu du 24 au 28 mars 1997 et elle a comporté des réunions de travail avec les autorités et institutions tunisiennes concernées.

Activité: Assistance aux pays dans le choix, la création et la gestion d'aires spécialement protégées de valeur écologique

11. Les études effectuées dans le cadre du PAC de Fuka-Matrouh ont permis de désigner la zone de Ras El Hekma comme un site d'une grande valeur naturelle où l'on pourrait créer une aire spécialement protégée marine et côtière. Le CAR/ASP appuie la préparation d'une étude de faisabilité à cet effet, comportant la compilation des données existantes sur la zone et une visite sur place. Le consultant chargé de la préparation de l'étude a effectué une mission sur le site. Son rapport a été adressé au CAR/ASP et sera soumis à la prochaine réunion de présentation des résultats du projet PAC de Fuka-Matrouh.
12. Le CAR/ASP a lancé un projet visant à réaliser des études préparatoires pour la création d'une aire protégée marine et côtière sur le site de Oum Toyour au nord du littoral méditerranéen de la Syrie. Le projet prévoit la participation d'experts nationaux et internationaux et il portera sur les aspects tant naturels que juridiques. Les principaux produits escomptés sont:
 - i) un rapport sur les écosystèmes marins;
 - ii) une étude analytique de la législation syrienne dans le domaine de la conservation des espèces et des sites naturels;
 - iii) une étude de faisabilité pour la création d'une aire protégée marine et côtière à Oum Toyour. Une réunion de présentation/consultation doit avoir lieu en Syrie lors du premier trimestre de 1998.

Activité: Assistance aux pays pour une meilleure gestion des ASP

13. Le CAR/ASP se livre actuellement à une évaluation de la gestion des aires protégées marines et côtières dans la région méditerranéenne qui vise avant tout à déceler les lacunes et les besoins au niveau national et au niveau de chaque site. Cette activité prévoit d'emblée la définition d'une méthode standard à appliquer pour l'évaluation. Une première version de la méthode a été établie. Pour obtenir les données nécessaires à l'évaluation, deux types de questionnaires ont été mis au point sur la base de la méthode, autrement dit au niveau national et au niveau de chaque site. Ils ont été adressés aux Points focaux pour les ASP. Les réponses reçues sont en cours de traitement.

IV. Echange de données d'expérience et renforcement des capacités nationales

Activité: Sessions de formation sur les aspects scientifiques et techniques de la conservation du patrimoine naturel commun

14. Le CAR/ASP a parrainé la participation de trois stagiaires de pays du sud de la Méditerranée -Algérie, Maroc et Tunisie - au séminaire international *Mammifères marins: biologie et conservation*, organisé à Valence, Espagne, du 9 au 13 septembre 1996 par l'Universidad Internacional Menéndez Pelayo.
15. Le CAR/ASP parraine la participation de trois stagiaires du Maroc, de l'Espagne et de la Tunisie au *Stage de formation en cétologie méditerranéenne*. Le stage s'est déroulé à Sète (France), du 14 au 19 avril 1997; il était organisé par l'*Ecole pratique des hautes études* de Montpellier.
16. Le CAR/ASP organise un atelier de formation à la gestion de l'accès du public aux ASP. L'atelier se tiendra à la Station biologique de la Tour du Valat (France), et il est organisé en collaboration avec l'Atelier technique des espaces naturels, la Station biologique de la Tour du Valat et le Parc national de Port-Cros.
17. Le CAR/ASP a parrainé la participation de trois stagiaires du Liban, de la Tunisie et de Medasset à deux sessions de formation à la conservation des tortues marines qui se sont déroulées à la station de Lara (Chypre) du 24 juillet au 4 août et 4 au 14 août 1997.

V. Renforcement du cadre juridique

18. Le CAR/ASP a aidé l'Unité de coordination du PAM à s'acquitter des fonctions de secrétariat lors des réunions ci-après:
 - Réunion d'experts désignés par les gouvernements sur les annexes du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (UNEP(OCA)/MED WG.119, Monaco, 23 novembre 1996);
 - Réunion de plénipotentiaires sur les annexes du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (UNEP(OCA)/IG.10, Monaco, 24 novembre 1996).

Cette aide a consisté avant tout:

- à rédiger les documents de travail des deux réunions;
- à ce que le personnel du CAR/ASP se joigne à celui du Secrétariat d'Athènes lors des séances de travail des réunions;
- à établir le rapport de la réunion d'experts et à participer à l'élaboration de l'Acte final de la réunion de plénipotentiaires.

VI. Autres activités

19. Dans le cadre du projet "Formulation d'un Programme d'actions stratégiques (PAS) pour la mer Méditerranée visant à combattre la pollution due aux activités menées à terre", qui est principalement financé par le biais d'une Subvention du Mécanisme d'élaboration de projets (MEP) du FEM, le CAR/ASP a été invité par l'Unité de coordination à préparer un rapport sur les habitats et écosystèmes critiques et sur les espèces en danger en mer Méditerranée. Le rapport était destiné à contribuer à l'élaboration du Bilan diagnostique transfrontière (BDT) pour la région méditerranéenne et il devait servir de base à la préparation du PAS. Des experts du CAR/ASP ont pris part à la consultation ad hoc d'experts régionaux sur le Projet FEM en Méditerranée, qui s'est tenue à Athènes du 14 au 16 janvier 1997. Le rapport précité a été finalisé et transmis à l'Unité de coordination.
20. Suite à une recommandation de la réunion extraordinaire des Parties contractantes (Montpellier, 1er-4 juillet 1996), le CAR/ASP a pris part à plusieurs réunions tenues dans le cadre de la Convention de Berne et de la Stratégie paneuropéenne pour une diversité biologique et paysagiste, à savoir plus concrètement:
 - réunion de coordination pour l'instauration d'un programme européen d'action pour les espèces menacées (Strasbourg, 12-13 septembre 1996);
 - groupe d'experts sur l'application de la recommandation nE 16 (1989) concernant les aires appelant tout spécialement des mesures de conservation (Paris, 4-6 novembre 1996);
 - 16ème réunion du Comité permanent de la Convention sur la Conservation de la flore et de la faune sauvages européennes et de leurs habitats naturels (Strasbourg, 2-6 décembre 1996);
 - journées d'étude sur la rédaction et la mise en oeuvre de plans d'action pour les espèces menacées (Bertiz, Espagne, 4-6 juin 1997).
21. Dans le cadre général des activités du Centre, les experts du CAR/ASP ont pris part aux autres réunions ou séminaires ci-après:
 - XIIIème réunion de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales (CAR), Barcelone, Espagne, 17-19 septembre 1996;
 - Réunion officielle de négociation sur l'accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (Monaco, 19-24 novembre 1996);
 - IVème Forum méditerranéen de l'environnement, Coopération pour un développement durable (Barcelone, Espagne, 13-15 décembre 1996);
 - Première réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (Rabat, Maroc, 16-18 décembre 1996);

- XIVème réunion de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales (CAR) (Athènes, Grèce, 3-4 mars 1997);
- Atelier "Former les formateurs à la gestion de l'information sur la biodiversité" (Cambridge, R-U, 17-21 mars 1997);
- Réunion du groupe de travail de l'UICN pour la Méditerranée (Tunis, 10-12 avril 1997);
- Réunion du Bureau du Réseau méditerranéen d'aires protégées (MEDPAN) (Porto Torres, Italie, 16 avril 1997);
- Symposium sur "La gestion des îles protégées en Méditerranée" (Porto Torres, Italie, 17-19 avril 1997);
- réunion du Conseil consultatif régional de l'UICN (Asie occidentale/centrale et Afrique du Nord) (Le Caire, 7-8 juin 1997).
- réunion des Points focaux nationaux du PAM (Athènes, Grèce, 7-9 juillet 1997).

iii) Evaluation, prévention et élimination de la pollution

a) Activités MED POL

1. En ce qui concerne la mise en oeuvre des programmes nationaux de surveillance continue, du fait des crédits très restreints disponibles, un seul accord a été finalisé en 1996 et il concernait Malte (40.000 dollars E.U.); il a été octroyé une aide limitée pour l'achat de produits chimiques à l'Algérie (3.500 dollars) et à l'Egypte (13.500 dollars) dans le cadre de leurs programmes respectifs d'assurance qualité des données.
2. La XXXème réunion du Comité consultatif interorganisations pour le MED POL s'est tenue à Athènes du 9 au 11 décembre 1996 afin d'examiner les activités réalisées en 1996, d'envisager et de préparer les travaux devant concrétiser la Phase III.
3. Le projet de deux ans intitulé "Renforcement des moyens de traitement des données à l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée (Unité MED/PNUE)", qui a été signé en 1994 entre le PAM/PNUE et le Gouvernement italien, s'est officiellement achevé avec la réunion qui a eu lieu à Rome, Italie, le 6 mars 1997. Le gouvernement italien a fourni l'essentiel du financement du projet (312.000 dollars) et le Laboratoire de biologie marine (LBM) de l'Université de Trieste a été désigné comme l'organisation d'appui et de coopération. Le LBM a fourni les compétences techniques en détachant à temps plein à Athènes un spécialiste de l'analyse des données pour toute la durée du projet, et le Centre international de science et de haute technologie (ICS) de Trieste a détaché un conseiller scientifique à temps partiel.

4. Le projet avait trois grands objectifs:
 - a) renforcer le PAM/PNUE par un complément de savoir-faire scientifique et de technologie, de personnel, de matériel informatique et de logiciels afin d'améliorer le traitement des données MED POL sur la pollution (collecte, informatisation, vérification, analyse et présentation);
 - b) accroître les capacités PAM/PNUE de traitement et de diffusion efficace auprès des pays en développement des informations concernant le milieu marin et les zones côtières; et
 - c) améliorer la coopération régionale et concourir à la mise en oeuvre du programme PAM/PNUE dans les pays méditerranéens.

5. Avec l'achèvement du projet, les activités suivantes ont été menées à bien:
 - a) l'équipement en micro-ordinateurs de l'Unité MED a été revalorisé et les utilisateurs ont été formés aux logiciels WINDOWS et autres;
 - b) les données MED POL sur la pollution marine de l'Unité MED ont été informatisées et entretenues dans une base de données mise en place au moyen du logiciel PC ORACLE;
 - c) les données informatisées ont été analysées pour fournir des informations sur la quantité de données, la stratégie de surveillance continue, ainsi que des statistiques sur la pollution;
 - d) un stage de formation à la manipulation, au traitement, à l'interprétation et à la présentation de données sur la pollution marine de la Méditerranée a été organisé en commun par le LBM, le PAM/PNUE et l'ICS au Centre international de physique théorique de Trieste, Italie, du 11 au 16 décembre 1996. Y ont pris part 22 agents techniques et scientifiques de la région méditerranéenne;
 - e) la cartographie assistée par ordinateur/Système d'informations géographiques (SIG/DM) et la publication informatique (DTP) ont servi à établir et compiler les résultats du projet; et
 - f) l'Unité MED a été branchée sur Internet en décembre 1994 avec l'acquisition de modems grande vitesse grâce à des crédits du projet (au titre de suivi de celui-ci, une importante activité concernant le branchement sur Internet avec la création d'une page d'accueil PAM/PNUE a eu lieu).

Les divers aspects du projet et ses résultats ont été présentés à plusieurs réunions de pays méditerranéens où l'importance globale du projet pour le PAM/PNUE a été soulignée.

6. Le Secrétariat s'est activement employé à préparer la base de la mise en oeuvre du programme MED POL - Phase III adopté à Montpellier.

7. La réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL s'est tenue à Delphes du 20 au 23 mai 1997 (UNEP(OCA)/MED WG.127/6). Les coordonnateurs ont examiné un certain nombre de documents de travail établis par le Secrétariat et présentant les lignes d'action de MED POL - Phase III pour l'évaluation et la maîtrise de la pollution, avec les mécanismes de mise en oeuvre et de coordination correspondants. La réunion a notamment examiné, remanié et approuvé un document opérationnel pour la surveillance continue des tendances, un document opérationnel pour la surveillance continue de la conformité ainsi que les axes de travail prioritaires concernant la mise en oeuvre du Protocole "tellurique". Enfin, la réunion a examiné et approuvé de nouveaux dispositifs d'assistance directe aux activités de surveillance continue et de recherche.
8. Plus concrètement, dans le cadre du volet "évaluation de la pollution" de MED POL - Phase III, le Secrétariat s'est employé à compiler un projet de document opérationnel sur la surveillance continue des tendances de la pollution. Plusieurs contacts ont été noués avec des scientifiques de la région ou d'ailleurs et une réunion consultative restreinte s'est tenue à Athènes les 10 et 11 avril 1997 pour proposer un programme qui tiendrait compte des enseignements tirés d'autres programmes tout en prenant en considération les besoins propres à la région. Le projet de document opérationnel sur la surveillance continue des tendances a été présenté à la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL qui s'est tenue à Delphes, du 20 au 23 mai 1997, et où il a été remanié et approuvé.
9. Dans le cadre du volet "maîtrise de la pollution" du MED POL, le Secrétariat, avec le concours d'experts de la région, s'est employé à compiler un projet de document opérationnel sur la surveillance continue de la conformité. Le document a été présenté à la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL qui s'est tenue à Delphes du 20 au 23 mai 1997, où il a été remanié et approuvé.
10. Conformément aux décisions de la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL qui s'est tenue à Delphes du 20 au 23 mai 1997 (UNEP(OCA)/MED WG.127/6), des dispositions ont été prises pour amorcer la formulation de programmes nationaux de renforcement des capacités qui pourraient servir de base à la mise en oeuvre de MED POL-Phase III et à l'octroi d'une aide directe.
11. Lors de leur réunion à Delphes, les coordonnateurs nationaux sont convenus que, pour tirer un meilleur parti des fonds restreints disponibles, le programme d'assistance devrait viser principalement chaque année un nombre limité de pays pour que puissent ainsi en bénéficier ceux qui en ont le plus besoin sur une période de 4 à 5 ans. Toutefois, l'assistance de base sous forme de participation à des exercices d'interétalonnage, de conception d'une surveillance judicieuse des tendances et de la conformité et d'analyse des résultats, devrait continuer à être octroyée chaque année à tous les pays. En conséquence, en septembre 1997, des fonds ayant été libérés, sept pays ont été sélectionnés pour la formulation d'un programme détaillé de renforcement des capacités qui servira de base à l'octroi d'une assistance directe en fonction des crédits disponibles. D'autres pays seront sélectionnés en 1998.

Les coordonnateurs nationaux de l'Albanie, de l'Algérie, de l'Égypte, de la Libye, du Maroc, de la Tunisie et de la Turquie ont donc été contactés et invités à communiquer une liste de laboratoires désignés pour participer au programme MED POL - Phase III en précisant les types d'analyse qu'ils étaient en mesure de réaliser, les instruments utilisés, les scientifiques concernés et leur aptitude à participer au programme de recherche.

Au titre du suivi de cette activité, des experts se rendront prochainement dans les pays sélectionnés en 1997 et, en concertation étroite avec les coordonnateurs et scientifiques nationaux, prépareront des programmes détaillés de renforcement des capacités en vue de leur éventuelle participation à tous les aspects de MED POL - Phase III. Les concours financiers seront fournis en fonction des besoins et des crédits disponibles. La même procédure sera suivie en 1998 pour d'autres pays, ce qui permettra au Secrétariat de se forger une vision claire des capacités des pays participants pour un programme MED POL qui est dorénavant davantage ciblé.

12. Le programme d'assurance qualité des données s'est poursuivi sous la coordination du Laboratoire MEL/AIEA de Monaco. Il a comporté des visites aux laboratoires et la distribution de matériaux de référence et de normes d'étalonnage. Le poste d'ingénieur d'entretien étant venu à échéance en juillet 1997 et n'ayant pas été reconduit, le MEL/AIEA, chargé de la coordination technique des services d'entretien des instruments depuis 1975, a rédigé un rapport détaillé sur les options s'offrant pour que les instruments utilisés dans la région pour les analyses MED POL continuent d'être performants. Le rapport sera distribué aux coordonnateurs nationaux afin qu'ils formulent des observations et se prononcent sur l'éventuelle suite à y donner.
13. Une réunion d'experts a été organisée à Malte du 29 septembre au 1er octobre 1997 pour examiner le programme MED POL de biosurveillance. Les experts ont examiné les résultats du projet pilote de biosurveillance de 1996 et sont convenus d'un ensemble commun de biomarqueurs et d'espèces. Ils ont aussi examiné un projet de manuel sur les techniques recommandées pour la surveillance des effets biologiques. Ils ont recommandé que cette nouvelle activité soit pleinement soutenue étant donné que la biosurveillance fournit des données fondamentales utiles à l'évaluation des risques et à un dispositif d'alerte avancée pour permettre la formulation à temps de stratégies gouvernementales visant à prévenir des atteintes irréversibles des écosystèmes côtiers méditerranéens et de la santé humaine.
14. Des bourses visant à permettre aux coopérants au MED POL de prendre part à des cours de formation, réunions, ateliers et séminaires liés à la mise en oeuvre du programme et d'y présenter leurs travaux, ont continué à être octroyées. De janvier 1996 à septembre 1997, 64 scientifiques de 15 pays ont bénéficié d'allocations de voyage ou de cours de formation dans le cadre du MED POL.

15. Dans le cadre de la mise en oeuvre du Protocole tellurique, l'Unité de coordination a soumis au secrétariat du FEM, en 1996, une proposition visant à obtenir une subvention "Bloc B" du Mécanisme d'élaboration de projets (MEP) pour la formulation d'un "Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution résultant d'activités menées à terre". La proposition a été acceptée avec une enveloppe de 340.000 dollars E.U. et les activités ont démarré en 1997.
16. Les activités comprenaient la formulation d'un Programme d'actions stratégiques chiffré et ciblé ainsi que des Lignes directrices pour l'élaboration de plans d'action nationaux sur la base d'un Bilan diagnostique transfrontière et d'un Rapport sur les "points chauds" de pollution identifiés par pays. Les activités comportaient également la préparation d'un "Portefeuille d'investissement" pour financer d'éventuelles interventions visant à résoudre des problèmes de portée transfrontière, ce portefeuille devant être examiné par une conférence de donateurs qui envisagerait la possibilité de lancer un projet complet en 1998. Le MED POL a été chargé de la coordination d'ensemble du projet, et il a été demandé à l'OMS d'assumer, au plan technique, l'élaboration du Rapport sur les "points chauds" de pollution.
17. Le 24 octobre 1996, une lettre a été adressée à tous les Points focaux du PAM pour les aviser du lancement du projet et leur demander de désigner des points focaux nationaux pour la coordination du projet. Tous les Points focaux du PAM ont été invités à explorer la possibilité de constituer des comités interministériels, eu égard à la nature pluridisciplinaire du projet.
18. Une première réunion du Comité directeur du projet, composé du MED POL/PAM, de l'Unité de coordination du FEM à Nairobi, du PNUD et de la Banque mondiale, s'est tenue à Athènes en janvier 1997 pour convenir de la stratégie globale de mise en oeuvre et choisir les experts chargés de l'élaboration des divers documents. Une réunion consultative ad hoc s'est également tenue en janvier 1997 pour débattre et convenir avec les experts des versions préliminaires des documents. Trois coordonnateurs nationaux assistaient également à la réunion. Une consultation technique sur la préparation du rapport concernant les "points chauds" de pollution s'est tenue à Athènes en avril 1997.
19. Dans le cadre de la mise en oeuvre du Protocole "tellurique" une réunion a eu lieu à Ischia (Italie), du 15 au 18 juin 1997, afin d'examiner un Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (UNEP(OCA)/MED WG. 130/8). La réunion, convoquée dans le cadre du projet financé en majeure partie par la subvention "Bloc B" du MEP/FEM, a soigneusement examiné la première version du Programme ainsi qu'un Bilan diagnostique transfrontière et un Rapport sur les "points chauds" de pollution prioritaires. Elle a fourni au Secrétariat des indications précises pour l'établissement des nouvelles versions de ces documents.
20. Une deuxième réunion d'experts désignés par les gouvernements était, au moment de la rédaction du présent rapport, sur le point de se tenir à Athènes - du 13 au 16 octobre 1997 - pour examiner le nouveau projet de Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités

menées à terre en vue de son approbation et de sa transmission ultérieure aux Parties contractantes pour adoption. Si le Programme d'actions stratégiques est adopté par les Parties contractantes, il servira de base à une proposition de projet plus vaste qui sera examinée en liaison avec une conférence de donateurs. Le nouveau projet FEM aura pour finalité le financement éventuel d'activités spécifiques du Programme - en rapport avec des problèmes et des questions d'une portée régionale transfrontière -, ce qui pourrait préparer le terrain à la mise en oeuvre intégrale du Programme d'actions stratégiques.

21. Pour remédier aux lacunes et problèmes majeurs qui sont apparus lors de la collecte des informations nécessaires à l'établissement du Bilan diagnostique transfrontière et du Rapport sur les "points chauds" de pollution prioritaires, l'OMS procède actuellement à l'organisation d'un atelier à l'intention de formateurs d'exploitants de stations d'épuration qui aura lieu à Athènes à la fin de 1997.
22. Le Secrétariat estime que les produits de cette activité contribueront grandement à la mise en oeuvre du Protocole et constitueront une assise solide aux futures activités requises par les dispositions du Protocole.
23. En ce qui concerne la mise en oeuvre du Protocole "Immersion", des dispositions ont été prises pour la tenue à Malte, en décembre 1997, de la deuxième réunion d'experts désignés par les gouvernements pour finaliser et approuver des lignes directrices concernant la gestion des matériaux de dragage. Cette réunion devrait constituer le suivi de la première réunion organisée sur ce sujet à Valence (Espagne) en mai 1996 (UNEP(OCA)/MED WG.114/4). Les lignes directrices, si elles sont approuvées par les experts désignés par les gouvernements, seront transmises aux Parties contractantes pour adoption.
24. Des dispositions ont été prises pour recruter en 1997 un expert qui sera chargé de conseiller le Secrétariat sur les premières mesures à prendre pour aider les pays dans la future mise en oeuvre du Protocole "déchets dangereux" en vue d'accélérer ses procédures d'application après son entrée en vigueur.

b) Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

1. Depuis la réunion extraordinaire des Parties contractantes qui s'est tenue à Montpellier en juillet 1996, et conformément à la stratégie adoptée en 1989 et au programme approuvé par la réunion ordinaire des Parties contractantes en juillet 1995, le REMPEC a mené des activités visant à améliorer et à renforcer le système régional de coopération et d'assistance mutuelle en cas de situation d'urgence et à accroître les niveaux de préparation et d'intervention pour faire face aux accidents de pollution marine dans les divers Etats riverains. Au cours de la période considérée, les activités et le volume de travail du Centre ont continué à croître alors que, dans le même temps, ses

conditions de fonctionnement, qui s'étaient sérieusement dégradées les années passées, ne se sont pas améliorées. En octobre 1996, les correspondants du REMPEC ont tenu leur réunion bisannuelle où, conformément au mandat qui leur avait été assigné par la réunion extraordinaire des Parties contractantes tenue à Montpellier, la question de la coopération régionale dans le contexte nouveau du PAM II a fait l'objet d'un examen approfondi et où des propositions à soumettre à la prochaine réunion des Parties contractantes ont été établies.

I. PRINCIPALES ACTIVITES MENEES AU COURS DE LA PERIODE JUILLET 1996 - MAI 1997

2. Le REMPEC a centré l'essentiel de ses activités sur:

- la formation
- le renforcement des capacités
- l'assistance dans les situations d'urgence

Formation

3. En septembre 1996, le REMPEC a préparé et dirigé un module d'une durée d'une semaine sur "la préparation et la lutte contre la pollution", dans le cadre d'un cours de trois mois sur "la gestion des chargements dangereux dans les ports" que l'OMI avait organisé en coopération avec l'Académie maritime internationale (AMI) à Trieste, Italie (23-27 septembre 1996).
4. Le cours de formation régional à la préparation et à l'intervention en cas d'accident de pollution marine mettant en jeu des hydrocarbures et autres substances dangereuses (MEDIPOL) a été organisé par le REMPEC en coopération et avec le concours de la Division de la protection du milieu marin du Ministère de la marine marchande de la République hellénique, du 29 novembre au 7 décembre 1996, au Pirée, Grèce.
5. La contribution volontaire du Ministère de la marine marchande de la République hellénique, en tant que pays hôte, et des agents de la Division de la protection du milieu marin de ce même ministère, a été essentielle au bon déroulement et au succès final du cours. MEDIPOL 96 a fourni l'occasion de nouer des contacts avec les milieux grecs du transport maritime et de l'industrie pétrochimique qui devraient favoriser et resserrer la coopération entre les pouvoirs publics et les entreprises dans le domaine de la préparation et de l'intervention en cas de pollution marine accidentelle.
6. En collaboration avec le "Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux" (CEDRE), le REMPEC a organisé à Brest, France, du 4 au 8 février 1997, un cours de formation régional spécialisé sur l'intervention en cas de biens dangereux sous emballage perdus en mer.
7. En coopération avec l'industrie chimique italienne (ENICHEM), le Centre organise actuellement un cours de formation régional spécialisé sur la

prévention, la préparation et l'intervention en cas d'accidents mettant en jeu des substances dangereuses et nocives transportées en vrac, qui se déroulera du 24 au 29 novembre 1997 à Porto Marghera, Venise, au Centre de formation de l'ENICHEM. Le REMPEC a également dirigé des cours/ateliers de formation nationaux dans les Etats côtiers de Libye et de Croatie, en mai et juin 1997 respectivement.

Renforcement des capacités

8. Le Centre accorde la priorité à la mise en place de systèmes nationaux de préparation et d'intervention, et à l'adoption de plans d'urgence sous-régionaux. Ces domaines sont ceux que privilégie le REMPEC pour ses actions présentes et futures.
 - a) **Assistance à la mise en place de systèmes nationaux de préparation et d'intervention**
 9. Les activités du Centre dans ce domaine se sont concentrées dans les Etats côtiers ci-après: Albanie, Liban, Libye et Syrie. Ces Etats procèdent actuellement à la mise en place de leurs propres systèmes nationaux.
 10. Le Directeur du REMPEC s'est rendu en Syrie (22-24 novembre 1996) pour y examiner avec les correspondants opérationnels du REMPEC le concours que le Centre pourrait apporter à ce pays dans le développement de son système national de préparation et d'intervention. La visite du Directeur a été suivie de celle d'un consultant (25-30 janvier 1997) qui a établi une proposition détaillée de projet concernant l'achèvement du système national syrien de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle. Un atelier à l'intention de décideurs et fonctionnaires devrait être organisé à Lattaquié l'année prochaine.
 11. Le Directeur s'est ensuite rendu au Liban (25-27 novembre 1997) pour y examiner avec les autorités de ce pays (Directeur général des transports) la suite à donner aux recommandations concernant la mise en place d'un système national de préparation et d'intervention qui étaient formulées dans le rapport du consultant ayant effectué une mission au Liban en 1995.
 12. Un consultant s'est rendu en Albanie (8-16 décembre 1996) afin d'y établir une proposition détaillée de projet concernant l'achèvement du système national de préparation et d'intervention de ce pays, qui pourrait ensuite être soumis pour financement à des donateurs potentiels.
 13. Le Directeur et l'expert technique du Centre se sont rendus en Libye en mai 1997 pour y discuter, avec des responsables libyens (pouvoirs publics et compagnies pétrolières), du développement d'un système national de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle. Au cours de la même mission, un cours de formation à l'intention des responsables des opérations sur place a été organisé.
 - b) **Etablissement de cartes de sensibilité**

14. Dans le cadre du PAC de Sfax (Tunisie), un projet d'établissement de cartes de sensibilité de la région de Sfax a démarré en mars 1996. Ce projet est mené en coopération avec l'Ecole des Mines de Paris, l'IFREMER, le CEDRE et l'Ecole nationale d'ingénieurs de Sfax.
 15. Le projet en est désormais à sa phase finale. Les prochaines échéances seront: validation en mai, installation à l'ENIS (Sfax) en octobre, et formation en décembre. Les résultats de ce projet sont dus au degré élevé de coordination entre les divers partenaires qui y prennent part ainsi qu'au concours de diverses administrations ou institutions tunisiennes qui ont communiqué les données requises.
 16. Le Centre se propose de promouvoir, au titre d'autres projets qu'il mènera dans la région méditerranéenne, le concept et la méthodologie de l'établissement de cartes de sensibilité mises au point dans le cadre de ce projet pilote. Il compte aussi élargir le partenariat en vue d'utiliser un groupe d'experts qui associeront leurs compétences en matière d'établissement de plans d'urgence, d'océanographie physique, de télédétection, de gestion des données numériques/géo-référencées et de SIG.
- c) Préparation et intervention d'urgence en cas d'accidents maritimes mettant en jeu des substances dangereuses dans des zones portuaires**
17. En réponse à des demandes de la Turquie et du Maroc, le REMPEC a préparé deux projets pilotes:
 - i) l'un porte sur une étude d'évaluation des risques et du renforcement correspondant des capacités de préparation et d'intervention pour le port de Mersin, en Turquie;
 - ii) l'autre porte sur l'élaboration d'un plan d'urgence pour le port de Tanger, au Maroc (qui devrait faire l'objet d'un réexamen, compte tenu des changements affectant ce port).
 18. Le REMPEC s'emploie actuellement, de concert avec les autorités helléniques, à préparer un projet pilote sur l'analyse des risques concernant les installations portuaires de stockage et de distribution. Ce projet porte sur un terminal de chlorure de vinyle monomère du port de Thessalonique.
 19. Suite à une réunion qui s'est tenue en Slovénie en juin 1997, le REMPEC a préparé une proposition de projet sur "L'évaluation du rôle et le renforcement des capacités associées pour la préparation et l'intervention en cas d'accidents mettant en jeu des produits chimiques liquides en vrac dans le port de Koper" (Slovénie). Ce projet devrait être prochainement finalisé.
 20. Ces projets seront financés par des crédits extérieurs au Fonds d'affectation spéciale. Le REMPEC coopère, à ce sujet, avec le Bureau Industrie et Environnement du PNUE dans le cadre de son programme APELL.

d) Assistance à la conclusion d'accords opérationnels bilatéraux ou multilatéraux (plans d'urgence sous-régionaux)

21. En juin 1996, le REMPEC a soumis à la CE, pour approbation et financement au titre du programme LIFE, une proposition de projet concernant le développement des capacités de lutte contre les déversements accidentels de Chypre, de l'Egypte et d'Israël. Le projet a été approuvé en décembre 1996 et le contrat correspondant a été signé en février 1997 par la CE et l'OMI (au nom du REMPEC). L'enveloppe de ce projet se monte à 699.200 écus.
22. La première activité organisée dans le cadre de ce projet a été la première réunion du Comité directeur des parties au Plan d'urgence sous-régional (Chypre, Egypte et Israël) qui s'est tenue à Chypre les 24 et 25 mars 1997.

Le Comité directeur a approuvé la réalisation en 1997 des activités suivantes au titre de ce projet:

- trois cours de formation nationaux sur les techniques de nettoyage des rivages (septembre-octobre 1997);
 - un cours de formation sous-régional à l'utilisation de la modélisation des déversements accidentels d'hydrocarbures dans la gestion des situations critiques;
 - une réunion des autorités nationales opérationnelles chargées de la mise en oeuvre du plan d'urgence sous-régional (décembre 1997 en Egypte);
 - la première phase de trois missions de consultant sur la cartographie des zones sensibles, la modélisation des déversements accidentels et les communications, respectivement (a démarré en juin 1997).
23. Diverses activités sont prévues au cours de l'exercice biennal 1998-1999 au titre du projet LIFE.
 24. Des discussions et travaux préparatoires sont toujours en cours touchant l'élaboration d'un projet devant conduire à la mise en place d'un Système sous-régional de lutte contre les accidents majeurs de pollution marine en Adriatique Nord (Croatie, Italie et Slovénie).
 25. Une réunion du Comité directeur sur la gestion de la pollution par les hydrocarbures dans le projet concernant la rive sud de la mer Méditerranée (Algérie/Egypte/Libye/Maroc/Tunisie) a eu lieu dans locaux du PAM à Athènes en juillet 1997. Le REMPEC a été invité à participer à la réunion qui a décidé que le Centre devrait être membre du Comité directeur en vue d'assurer une coordination complète entre le projet FEM et le programme du PAM.

Assistance en cas de situation critique

26. Conformément à la responsabilité qui lui a été confiée d'organiser et de maintenir prête l'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM), le REMPEC, en vue d'en faciliter l'activation en cas de situation d'urgence, a conclu des

arrangements avec certains centres de services spécialisés, compte tenu de ce que l'efficacité de l'UAM peut dépendre dans une large mesure de la disponibilité de ressources d'appoint et d'un appui logistique que ces centres reconnus de services spécialisés peuvent mettre à la disposition des experts constituant l'Unité.

27. Jusqu'à ce jour, le REMPEC a conclu des arrangements pour la participation de trois experts aux missions futures de l'UAM avec l'organisation française "Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux" (CEDRE) et avec la société publique espagnole Sociedad Estatal de Salvamento y Seguridad Maritima (SASEMAR).
28. La réunion des correspondants du REMPEC (octobre 1994) a demandé et la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Barcelone, juin 1995) a ensuite approuvé que les montants obtenus des assureurs en remboursement des frais encourus par l'UAM soient versés à un Fonds de roulement spécial que le Centre devrait utiliser pour financer les activités de l'UAM. Au 30 mars 1997, le solde du Fonds de roulement de l'UAM s'élevait à 17.191, 62 dollars E.U.
29. La dernière réunion des correspondants du REMPEC (Malte, octobre 1996) "a demandé au Directeur d'explorer avec l'Unité de coordination du PAM la possibilité de transférer chaque année en permanence au même compte une partie des fonds alloués au REMPEC pour l'intervention de l'UAM en cas de situation d'urgence quand ils ne sont pas utilisés en vue de permettre que ces fonds soient immédiatement disponibles quand l'UAM est activée et en vue d'accroître le capital et les intérêts échus" (REMPEC/EG.14/17, par. 53).
30. Les autorités françaises ont organisé les 16 et 17 septembre 1997, au large de Toulon, en coopération avec la compagnie pétrolière Total, un important exercice d'intervention contre la pollution (ANTIPOLE 97). Des observateurs des pays de l'ouest de la Méditerranée y avaient été invités par l'entremise du REMPEC. Plusieurs pays ont envoyé des observateurs à l'exercice. L'exercice s'est déroulé avec succès. Les communications et l'assistance internationales ont été testées. Le PLAN RAMOGE a été activé avec des résultats satisfaisants.
31. Aucun accident important n'est survenu en Méditerranée au cours de la période considérée. Cependant quelques incidents maritimes se sont produits et, dans certains cas, le REMPEC a été sollicité par l'Etat concerné de fournir des renseignements et des conseils.

e) Activités auxquelles le REMPEC prend une part très active ou auxquelles il a contribué

32. Le REMPEC, représenté par son expert chimique, participe et apporte son concours au groupe de travail du GESAMP sur l'évaluation des risques des substances nocives transportées par mer.
33. L'expert chimique du REMPEC participe activement à la révision de la section 1 du Manuel de l'OMI sur la pollution chimique.

II. LE FONCTIONNEMENT DU REMPEC

34. L'aptitude du Centre à remplir son rôle et à s'acquitter de ses fonctions dépend dans une large mesure de ses ressources et de ses conditions de travail. L'élargissement du mandat du Centre intervenue ces dernières années, entraînant de nouvelles responsabilités, s'est traduit par un accroissement en chaîne de ses activités alors que, dans le même temps, il ne lui était pas alloué de ressources supplémentaires. Les conditions de travail régnant actuellement au REMPEC compromettent le bon fonctionnement du Centre, ce qui, à son tour, pourrait remettre en cause tous les résultats positifs obtenus ainsi que les attentes qui sont celles des pays méditerranéens pour l'avenir.

Le développement des capacités du Centre à aider les Etats côtiers à se préparer et à intervenir en cas de situation critique de pollution marine

35. La coopération régionale en cas de situation d'urgence ne peut être réellement efficace que si les informations nécessaires sont mises à la disposition de toutes les Parties contractantes et régulièrement tenues à jour. Le REMPEC a pour fonction principale de collecter et de diffuser ces informations. Il s'en acquitte en développant et en entretenant ses capacités à fournir aussi rapidement et complètement que possible les informations dont les Etats au service duquel il se trouve peuvent avoir besoin dans le cadre de la préparation à l'intervention ou dans le cas d'un accident. Cette mission a, dans une large mesure, été accomplie par la mise en place et la revalorisation d'un Système d'information régional partiellement informatisé.
36. La mise en place du Système d'information régional, et notamment de sa composante informatisée, a été possible grâce à la contribution essentielle d'un jeune ingénieur détaché par le Gouvernement français, qui était le seul informaticien se trouvant à demeure au Centre et qui a pris une part très active à la mise en place, l'organisation et l'entretien du système informatique (matériel-logiciels). En août 1995, le Gouvernement français a interrompu le détachement du jeune ingénieur coopérant du service national. Cette suppression a causé un préjudice manifeste au Centre au cours de la période considérée, le Centre n'étant plus en mesure de remplir correctement certaines de ses fonctions, si bien que des activités prévues n'ont pu être réalisées.
37. Cette situation a été examinée lors de la dernière réunion des correspondants du REMPEC. A l'issue de discussions menées avec des représentants de l'industrie pétrolière, des négociations se sont engagées et un accord a été conclu par la suite avec la société française Elf Aquitaine qui a offert de financer le détachement d'un jeune ingénieur chimiste pour une durée de 14 mois à compter d'octobre 1997. La tâche de cet ingénieur consistera à contribuer au développement et à l'actualisation du Système d'information régional, et notamment à étoffer la base de données TROCS sur le transport maritime. Cet accord va dans le sens du développement de la coopération entre les pouvoirs publics et les entreprises dans le domaine de la préparation et de l'intervention en cas de pollution marine accidentelle.
38. Pour s'acquitter correctement de ses fonctions consistant à fournir des informations et à aider les pays en cas de situation critique, le Centre a mis en place une permanence avec les moyens de communication nécessaires pour qu'elle soit opérationnelle 24 h sur 24 tout au long de l'année. Cependant, avec

l'accroissement continu des activités qui entraîne une multiplication des voyages en mission, et en raison du nombre limité de ses cadres, il arrive de plus en plus souvent qu'aucun cadre ne soit présent pendant quelques jours au Centre pour assurer cette permanence.

Matériel

39. Le Centre a rénové son parc de micro-ordinateurs. Il a acheté et installé un nouveau matériel pour un système en réseau et il passe actuellement du système d'exploitation DOS au Windows. L'OMI contribue en partie à cette conversion. Toutefois, sans informaticien à demeure, cette tâche a été un lourd fardeau pour le personnel d'encadrement et il est envisagé de conclure, à l'avenir, un contrat avec un service extérieur d'exploitation qui aura fatalement des incidences financières.

Locaux

40. Lors de la réunion extraordinaire des Parties contractantes à Montpellier en juillet 1996, le représentant de Malte avait confirmé que son gouvernement prenait les dispositions nécessaires pour le relogement du REMPEC dans de nouveaux locaux. Les autorités maltaises et le Directeur du REMPEC gardent le contact à ce sujet, et le Gouvernement maltais s'emploie actuellement à reloger le Centre pour lui permettre de mieux s'acquitter de ses fonctions.

Gestion administrative et financière

41. L'élargissement du rôle et l'accroissement incessant des activités du Centre ont conduit à un surcroît de travail administratif, et le Centre se retrouve aujourd'hui dans une situation très délicate au point de vue de la gestion administrative et financière. La dernière réunion des correspondants du REMPEC (octobre 1996) a examiné une fois de plus cette question. Rappelant que le poste de Directeur adjoint (administration) avait été converti le 1er janvier 1989 en celui d'expert chimiste pour permettre au REMPEC d'assumer ses nouvelles responsabilités mais qu'aucune ressource supplémentaire ne lui avait alors été allouée, les correspondants "ont vivement déploré que leur demande réitérée d'un fonctionnaire d'administration/ gestion des fonds n'ait pas été prise en compte" (REMPEC/EG.14/17, par. 126). La réunion a adopté la résolution suivante: "Les correspondants du REMPEC, notant l'ampleur des tâches que le Centre est tenu d'assumer, demande avec force que le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée prévoie dans le budget du REMPEC un poste de fonctionnaire d'administration/gestion des fonds sans que soit réduit le montant actuel des ressources affectées au Centre" (REMPEC/WG,14/17, par. 126 - Malte, 22-26 octobre 1996).

III. PRINCIPAUX RESULTATS DE LA REUNION DES CORRESPONDANTS DU REMPEC

42. Lors de la réunion extraordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, tenue à Montpellier en juillet 1996, le représentant de l'OMI a recommandé et la réunion est convenue que la question de la coopération régionale dans le domaine de la prévention et de la maîtrise de la pollution marine résultant d'activités menées à terre soit examinée dans le nouveau contexte du PAM II lors de la prochaine réunion des correspondants du REMPEC, et que ladite réunion soumette à ce sujet des propositions aux Parties contractantes. Le rapport de la réunion des correspondants du

REMPEC est présenté comme document de référence sous la cote REMPEC/WG.14/17.

43. La réunion des correspondants du REMPEC, à l'issue d'un débat approfondi, est parvenue à un accord sur les points suivants:
- stratégie régionale en matière de prévention de la pollution du milieu marin par les navires;
 - modification du Protocole "situations critiques";
 - objectifs et fonctions du REMPEC dans le nouveau contexte du PAM II;
 - programme 1998-1999.

Stratégie régionale en matière de prévention de la pollution du milieu marin par les navires

44. La réunion des correspondants du REMPEC a eu une discussion prolongée et fructueuse sur cette question et elle est parvenue à des conclusions sur certains de ses aspects importants (REMPEC/WG.14/17, par. 107):
- dans de nombreux pays, la lutte contre les déversements accidentels relève de plusieurs ministères (environnement, transports, intérieur, etc.) et l'élargissement du rôle du REMPEC dans la prévention des accidents signifierait une intervention accrue des ministères chargés du transport maritime dans les activités du PAM;
 - le risque de pollution accidentelle est souvent aggravé par l'absence d'une application satisfaisante des conventions internationales;
 - les Etats riverains peuvent avoir à pâtir d'accidents ou de violations des conventions internationales telles que des rejets illégaux qui polluent les plages, et de se retrouver ainsi dans la nécessité de procéder à un nettoyage susceptible d'être coûteux avec des perspectives très réduites d'indemnisation;
 - la sécurité de la navigation joue un rôle déterminant dans la prévention des sinistres maritimes; l'amélioration des formules de transport maritime, l'exploitation du VTS et l'adoption d'autres mesures de navigation contribuent à la protection du milieu marin;
 - il ne devrait pas y avoir, pour les navires croisant en Méditerranée, de prescriptions spéciales de sécurité davantage ou moins contraignantes que celles convenues sous l'égide de l'OMI, car le transport maritime est une activité mondiale et dont les normes se doivent donc d'être mondiales. Mais cela ne doit pas empêcher les Etats méditerranéens de mener une action concertée auprès de l'OMI chaque fois qu'ils ont des intérêts communs à faire valoir;
 - les installations de réception sont un point important pour éviter les rejets illégaux, mais il est nécessaire de fournir une orientation pour le traitement et l'élimination des déchets réceptionnés dans un port.
45. A l'issue du débat général, la réunion a établi une proposition de "stratégie

régionale en matière de prévention de la pollution du milieu marin par les navires" qui est jointe à un projet de résolution destiné à être soumis, pour adoption, à la prochaine réunion des Parties contractantes (UNEP(OCA)/MED WG.129/5).

Modification du Protocole "situations critiques"

46. Estimant qu'il était essentiel d'asseoir la stratégie régionale proposée sur une base juridique solide, la réunion a considéré, à l'unanimité, qu'il convenait de modifier le Protocole "situations critiques" afin d'y introduire les dispositions nécessaires à l'application de la stratégie régionale énoncée et insérée dans le projet de Résolution.
47. La réunion a examiné le calendrier possible de la procédure de révision une fois que les Parties contractantes l'auraient décidée à leur réunion de novembre 1997. Pour réduire les coûts, il serait préférable que l'adoption des amendements soit en rapport avec la réunion des Parties contractantes de 1999 et que celle de la nécessaire réunion d'experts le soit avec la réunion des correspondants du REMPEC de 1998, qui devrait de préférence être prévue pour le premier trimestre de l'année. Pour réduire encore plus les coûts, la France a offert de fournir gracieusement des services spécialisés. Cette offre a été acceptée par la réunion.

Objectifs et fonctions du Centre

48. La réunion, dans ses conclusions sur la stratégie régionale en matière de prévention de la pollution du milieu marin par les navires, a estimé que les objectifs et fonctions du REMPEC, exposés en annexe à la Résolution 7 adoptée en 1976 et modifiée en 1989, devaient être révisés. Aussi la réunion a-t-elle demandé au Directeur du Centre de préparer un projet de révision de cette annexe et de le présenter pour approbation par les Parties contractantes avec la stratégie de prévention de la pollution par les navires (REMPEC/WG.14/17, par. 117).
49. En réponse à cette demande, le Directeur du REMPEC a élaboré un avant-projet qui a été soumis aux Points focaux du PAM, avec le projet de Résolution, pour examen.
50. Le document UNEP(OCA)/MED WG. 129/5, qui a été soumis à la réunion des Points focaux du PAM pour examen avant sa présentation pour adoption à la réunion des Parties contractantes, contient le projet de Résolution établi par la réunion des correspondants du REMPEC. Aux termes du projet de Résolution, il est proposé que les Parties contractantes:
 - a) adoptent la stratégie régionale en matière de prévention de la pollution du milieu marin par les navires; cette stratégie est jointe en appendice I au projet de Résolution;
 - b) décident que le Protocole "situations critiques" doit être modifié afin d'y introduire les dispositions nécessaires à la mise en oeuvre de ladite stratégie - la date proposée pour l'adoption des amendements soumis étant celle de la réunion des Parties contractantes de 1999;
 - c) décident que, en attendant l'adoption et l'entrée en vigueur de ce Protocole modifié, le REMPEC soit chargé de la mise en oeuvre de la

stratégie;

- d) adoptent la version révisée des objectifs et fonctions du REMPEC. L'avant-projet de révision de l'annexe à la Résolution 7 était joint en appendice II au projet de Résolution.

Programme de l'exercice biennal 1998-1999

51. La réunion des correspondants du REMPEC a approuvé la proposition de programme pour l'exercice biennal 1998-1999 dans le domaine de la préparation, de l'intervention et de la coopération en cas de pollution marine accidentelle. La proposition de programme, qui a été soumise, pour examen, à la réunion des Points focaux du PAM avant sa présentation pour adoption à la réunion des Parties contractantes, figure dans le document UNEP(OCA)/MED WG.129/4.
52. Les correspondants du REMPEC ont, lors de leur réunion, dans le domaine de la prévention, de la préparation et de l'intervention concernant la pollution marine par les navires, souligné l'importance dans leurs pays respectifs de la coopération entre le ministère chargé de l'environnement et le ministère chargé des transports. Toutes les délégations ont été d'avis que la coopération dans ce domaine entre les deux ministères était essentielle.

IV. PROJETS PROPOSES DANS LE CADRE DU PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN

53. Le Directeur du REMPEC a participé à la première réunion d'experts sur la mise en oeuvre du programme de travail continu pluriannuel organisé dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen qui s'est tenue à Chypre du 14 au 16 octobre 1996. Lors de cette réunion, des projets régionaux concernant la sécurité maritime et la prévention de la pollution ont été identifiés. Le REMPEC a présenté deux projets qui ont suscité l'intérêt des participants et il a été nommé coordonnateur de ces projets.
54. Comme en avaient convenu la réunion de Chypre puis (une semaine plus tard) la réunion des correspondants du REMPEC, le REMPEC a préparé et soumis à la DG VII de la Commission européenne deux propositions de projet:
 1. Préparation et lutte contre la pollution marine accidentelle par les navires, qui comporte trois grands volets:
 - a. un programme complet de formation;
 - b. l'établissement de cartes de sensibilité pour les déversements massifs (dans certains pays);
 - c. une étude sur la capacité de sauvetage et de remorquage en région méditerranéenne qui pourrait servir dans une situation d'urgence;
 2. Installations portuaires de réception des débris, eaux de cales et

résidus huileux des navires, avec deux grands objectifs:

- a. promouvoir , conformément à la Convention MARPOL 73/78, l'aménagement d'installations portuaires de réception pour les détritrus, les eaux de cale et les résidus huileux générés par les navires, et déterminer la méthode la plus judicieuse et harmonisée d'exploitation financièrement (économiquement) viable de ces installations dans les Etats méditerranéens partenaires;
 - b. étudier (dans une perspective régionale) la question de l'élimination, du traitement et du recyclage des détritrus et des résidus huileux recueillis en tenant compte d'autres enseignements dans ce domaine; des projets pilotes et de démonstration devraient être exécutés (Chypre, Tunisie).
55. Avant de soumettre ces propositions à la Commission européenne, le REMPEC avait reçu, sur sa demande, un appui écrit des ministères chargés du transport maritime et/ou des ministères chargés de l'environnement de pays non membres de l'UE participant au partenariat euro-méditerranéen, et le Directeur du REMPEC avait déjà eu plusieurs entrevues avec des autorités nationales, ainsi qu'avec la Commission européenne, pour discuter de ces projets.
56. Le projet concernant les installations de réception portuaires a été accepté. Il devrait démarrer au début 1998 et durer deux ans.
57. Les projets proposés sont conformes à la stratégie approuvée dans le cadre du PAM ainsi qu'aux divers programmes à moyen terme adoptés par les Parties contractantes. En élaborant ces projets, le REMPEC a tenu compte d'autres projets en cours d'exécution ou prévus pour éviter tout recoupement des travaux et veiller à ce que les actions se complètent. D'autre part, en établissant son programme en vue de le soumettre aux Parties contractantes, puis en le mettant en oeuvre, le REMPEC, pour répondre aux objectifs généraux qui sont les siens, tiendra compte de ces projets et du fait que les pays méditerranéens ne participent pas tous au partenariat euro-méditerranéen.

V. COOPERATION ENTRE LES GOUVERNEMENTS ET LES ENTREPRISES CONCERNANT LA PREPARATION ET LA LUTTE CONTRE LES ACCIDENTS DE POLLUTION MARINE

58. Voici plusieurs années que les gouvernements et les représentants de l'industrie s'efforcent de développer leur coopération dans le domaine de la préparation et de la lutte contre les accidents de pollution marine. La dernière réunion des correspondants du REMPEC et des événements plus récents ont montré que cette coopération ne cesse de s'améliorer.
59. Le Mediterranean Oil Industry Group (MOIG), composé de représentants des industries pétrolières nationales des pays méditerranéens, a tenu une réunion en juin 1997 à Marseille. Le MOIG a pour objectif de développer la coopération entre les industries pétrolières nationales ainsi qu'entre ces industries et les pouvoirs publics.

Les initiatives proposées par le MOIG, approuvées par la réunion informelle tenue en octobre 1996 en marge de la réunion des correspondants du

REMPEC, consistent à:

- a) mettre en place, exploiter et actualiser une base de données sur les ressources, le personnel et le matériel dont disposent les industries pétrolières, et en faciliter l'accès;
- b) échanger des informations sur les programmes et exercices de formation, et encourager la participation de agents de la fonction publique aux programmes et cours de formation des entreprises, et réciproquement;
- c) favoriser la compatibilité entre les plans d'urgence de l'administration et ceux du secteur industriel.

60. En ce qui concerne plus concrètement la coopération entre les entreprises et le REMPEC, de bons résultats se manifestent déjà, à savoir notamment:

- a) une offre de l'industrie chimique italienne de coopérer avec le REMPEC à l'organisation d'un cours régional de formation sur les produits chimiques;
- b) l'engagement pris par la société française Elf Aquitaine de financer le détachement au REMPEC d'un jeune ingénieur;
- c) l'octroi, de la part de compagnies pétrolières, d'un appui au gouvernement de leurs pays respectifs quand le REMPEC a organisé des cours de formation régionaux en Turquie, en octobre 1995, et en Grèce, en décembre 1996;
- d) la participation du REMPEC au programme d'intervention d'urgence de l'ICE (International Chemical Environment) de l'Industrie chimique européenne.

c) **Activités de télédétection**

Centre d'activités régionales pour la télédétection de l'environnement (CAR/TDE)

I. Activités de renforcement des capacités

1. Les processus de planification et de prise de décisions en vue du développement durable dans les zones côtières de la Méditerranée s'avèrent de plus en plus et concrètement efficaces dans la mesure où ils reposent sur une information synoptique, multi-temporelle, actualisée et objective. Une proposition visant à encourager à se rencontrer les responsables de la planification d'une part, et les experts en technologies de pointe d'autre part, dans le but de renforcer l'intégration des systèmes d'information appuyés par des données de l'observation de la terre dans la prise de décisions, est actuellement en bonne voie. Des contacts ont été noués avec l'Agence égyptienne de l'environnement (EAAA), et un forum organisé conjointement par celle-ci et le CAR/TDE pourrait avoir lieu au cours du deuxième semestre 1997.

Il est prévu d'adresser cette proposition au plus grand nombre possible de pays méditerranéens, en fonction du budget dont disposera le CAR/TDE.

II. Synergies entre les sources d'information MED POL et de télédétection

2. En février 1997, M. Civili, du MED POL, M. Barale, du Centre de recherches conjointes de la Commission européenne, et M. Raimondi et Mme Viel du CAR/TDE, ont eu une entrevue à Rome afin d'envisager l'instauration d'éventuelles synergies permettant d'appuyer le programme MED POL par des données tirées de l'observation par satellite. Ils sont finalement convenus que la possibilité de recourir à la télédétection par satellite dans le programme MED POL devait être sérieusement examinée, en vue d'une coopération opérationnelle très prochaine.
3. Il a été souligné que, pour le choix de l'emplacement des stations chargées de détecter les tendances de contaminants, il était indispensable de connaître la dynamique côtière d'une zone donnée avec ses modalités annuelles et saisonnières, notamment pour évaluer les dimensions d'une zone qui est (statistiquement) soumise ou non à l'influence d'un rejet spécifique. Dans ces conditions, il pourrait être très utile de s'assurer l'appui de renseignements sur la dynamique et l'espace tirées des données de la télédétection satellitaire. De fait, les détecteurs satellisés pourraient fournir des profils spatio-temporels concernant quelques paramètres de la surface de la mer (comme la température, les pigments chlorophylliens, les matières en suspension) qui sont directement influencés par les déversements des cours d'eau et par les rejets d'usines, ainsi que par la dynamique marine, la saison, la productivité biologique, etc. Ensuite, l'intégration à d'autres données sur l'environnement pourrait contribuer à concevoir un programme efficace de surveillance continue des tendances, notamment en ce qui concerne la distribution des stations d'échantillonnage appropriées et les périodes de mesure.

III. Surveillance continue et contrôle des déversements d'hydrocarbures dans la zone de la mer Méditerranée

4. L'utilisation des satellites européens ERS (données SAR) pour la détection des déversements en mer est déjà bien testée en Europe du Nord. L'ASE/ERSIN (Agence spatiale européenne) est intéressée à étendre à la mer Méditerranée ces applications qui s'avèrent très utiles et rentables. A cet égard, le CAR/TDE, dans le cadre d'une activité de l'ASE, réalise actuellement une étude, au niveau méditerranéen, pour faire le point des connaissances sur la surveillance des déversements d'hydrocarbures et l'intervention pour y faire face, en vue d'identifier d'éventuels utilisateurs (pays) qui pourraient être les bénéficiaires d'un service basé sur la télédétection par satellite. Cette activité du CAR/TDE, appuyée par l'ASE, est tout à fait conforme aux recommandations que le Centre a reçues des Parties contractantes.

IV. Collecte de fonds extérieurs

5. En janvier 1997, au terme d'environ deux mois de préparatifs, trois projets ont été soumis pour financement à la DG XII de la Commission européenne - Programme Environnement et Climat. Ces trois projets portaient sur des activités que les Parties contractantes ont recommandées au CAR/TDE et dont la réalisation est envisagée en Méditerranée. L'un des projets ci-dessus a été approuvé et financé: il s'agit du projet SEMEFOR (Surveillance environnementale satellitaire des forêts européennes).

Le CAR/TDE est partenaire dans une équipe internationale comprenant également des organisations et universités de Suède, Autriche et Allemagne.

Le projet envisage notamment la mise en place d'une approche méthodologique visant à évaluer les phénomènes de déboisement et leurs causes dans des zones pilotes, comme l'Italie, et qui pourrait être transférée aux pays méditerranéens intéressés. Ce projet durera deux ans.

Trois autres projets d'une nature différente sont actuellement soumis à la CE pour financement. Ce sont: FORUM (Recherche des conditions d'utilisation de la télédétection en Méditerranée sur les questions de dégradation des sols); DISNODE (Réseau de systèmes d'information sur la désertification pour les processus opérationnels de prise de décisions); DESIMA (Appui à la décision ou gestion intégrée des zones côtières).

6. En avril 1997, une mission du CAR/TDE s'est rendue au siège de la CE, à Bruxelles, pour explorer d'autres possibilités de réunir des fonds pour des activités menées dans des domaines similaires ou différents (comme l'éducation et le renforcement des capacités), conformément aux recommandations reçues des Parties contractantes et aux priorités à court terme définies par la Commission méditerranéenne du développement durable.

V. Stratégie euro-méditerranéenne

7. Dans le cadre du programme MEDA axé sur la coopération entre l'Europe et les pays de la rive sud de la Méditerranée, un atelier de deux jours (26-27 mai 1997) a été organisé au Caire par la Commission européenne, en coopération avec l'Agence spatiale européenne et avec l'Institut arabe de la navigation.

Un projet spécifique dans le domaine de l'agriculture, visant à développer un système avancé d'information pour la surveillance de l'état des cultures et la prévision des récoltes dans les pays méditerranéens a été défini et est en cours d'examen dans le cadre d'un partenariat EU-pays du sud de la Méditerranée associant également le CAR/TDE. Un projet a été établi.

VI. Ateliers internationaux: organisation et participation

Atelier du CEDARE

8. L'atelier sur l'"Utilisation des systèmes d'information intégrés pour l'évaluation de la dégradation du sol" s'est tenu à Palerme du 9 au 12 septembre 1996 dans le cadre de la coopération du CAR/TDE et du CEDARE. Il était coparrainé par l'Unité MED. Des participants provenant de cinq pays (Egypte, Koweït, Liban, Syrie et Tunisie) et des experts français, allemands, néerlandais et italiens ont débattu de l'approche la plus appropriée pour l'étude de la dégradation du sol au moyen de la télédétection. En février 1997, le CAR/TDE et le CEDARE ont finalisé le rapport qui sera publié très prochainement par ce dernier. De nouvelles formes de coopération avec le CEDARE sont envisagées dans le domaine du renforcement des capacités.

Colloque international Eurisy sur l'"Observation par satellite pour le développement durable de la région méditerranéenne" - Frascati (Rome), 2-3 octobre 1996

9. Au nom du Coordonnateur du PAM, le Directeur du CAR/TDE a présenté une communication sur "La situation méditerranéenne: grandes questions et priorités" et il a présidé la séance "Expérience actuelle des applications du satellite en vue d'un développement durable".

Une affiche sur l'intervention du CAR/TDE dans le PAC de Fuka-Matrouh a également été présentée.

10. Plusieurs autres conférences internationales ont fourni l'occasion de présenter les activités du CAR/TDE ainsi que le système du PAM.

d) Activités concernant une production propre

Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP)

I. XIIIème réunion de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales (CAR)

1. La XIIIème réunion de l'Unité MED et des CAR a eu lieu à Barcelone du 17 au 19 septembre 1996, à l'invitation du CAR/PP. Elle s'est tenue dans les locaux de l'Agence des déchets du Gouvernement autonome de Catalogne, et tous les directeurs de CAR étaient invités à y prendre part.

II. Première réunion des Points focaux nationaux du CAR/PP

2. La réunion extraordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles, qui s'est tenue à Montpellier en juillet 1996, a assigné au CAR/PP certains objectifs précis. Au cours de la période considérée, le CAR/PP s'est employé à les réaliser.
3. L'un des objectifs consistait à organiser la première réunion des Points focaux nationaux du CAR/PP en vue de mettre en place un réseau qui les regrouperait. Ce réseau a les objectifs suivants:
 - diffuser le concept de production propre ainsi que les techniques et pratiques qui s'y rapportent, de même que des informations sur les avantages qu'une production propre offre en termes d'amélioration globale des secteurs de production;
 - faciliter les transferts de connaissances, de technologies et de données d'expérience entre les différents Points focaux nationaux pour les aider à promouvoir et accélérer l'introduction des techniques et pratiques de production propre;
 - encourager les initiatives et programmes qui ont une approche intégrée de l'environnement en permettant de réduire la pollution engendrée par les pays du bassin méditerranéen et contribuer au démarrage de ces initiatives et programmes;
 - contribuer à la formation de spécialistes et institutions chargés de promouvoir les technologies de production propre dans différents pays de la région et les aider à avoir accès à ces technologies;
 - convenir de propositions d'un intérêt régional et analyser la situation de la production propre dans la région méditerranéenne.
4. La première réunion des Points focaux nationaux du CAR/PP s'est tenue à Barcelone les 9 et 10 juin 1997. Les objectifs les plus importants de cette réunion, conformément aux priorités fixées par les Parties contractantes,

consistaient à mettre en place un réseau de tous les points focaux nationaux et à instaurer un mécanisme de travail de ce réseau qui réponde aux circonstances, aux intérêts, aux priorités de chaque Point focal national.

5. Les Parties contractantes ci-après ont pris part à la réunion: Algérie, Chypre, Communauté européenne, Croatie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Liban, Malte, Maroc, Tunisie et Turquie, ainsi qu'un représentant de l'Unité MED. Tous les participants ont exposé la situation actuelle de l'environnement et de la production propre dans leurs pays respectifs et ils ont également fait part des exigences et des objectifs qu'ils escomptaient du réseau récemment créé.
6. Plusieurs recommandations et un programme de travail ont été élaborés au cours de la réunion en vue d'être soumis, pour approbation, à la prochaine réunion des Parties contractantes à Tunis:
 - Convoquer une série de réunions d'experts désignés par les PFN afin d'examiner soigneusement et recommander l'adoption de procédés et méthodes de production propre, tout spécialement dans les secteurs suivants (1998-1999): traitement et revêtement des surfaces; tannage des peaux et autres secteurs connexes;
 - le CAR/PP doit servir d'intermédiaire pour l'organisation, la coordination et la surveillance d'un programme de formation visant à faciliter les contacts multilatéraux régionaux et l'accès au savoir-faire, ce qui permettrait ainsi d'accélérer l'introduction des techniques et pratiques de production propre;
 - le CAR/PP doit inviter les NFP à communiquer de cas de réussite concernant l'adoption de méthodes de production propre dans la région méditerranéenne afin de les publier et les diffuser éventuellement dans les pays du bassin;
 - lancer un bulletin rendant compte du programme d'activités, des réalisations, etc. des divers PFN;
 - collaborer avec d'autres centres similaires sur les MTD et la MPE en vue d'élaborer des lignes directrices pour les secteurs sus-mentionnés;
 - convoquer tous les deux ans une réunion des PFN, à moins qu'un plus grande fréquence soit requise;
 - mettre au point un questionnaire et amorcer la collecte et la systématisation de données sur:
 - le cadre juridique et réglementaire de la production propre dans les divers pays, en vue de présenter à la réunion ordinaire des Parties contractantes de 1999 un rapport sur les perspectives et blocages de l'adoption de la production propre dans la région;
 - un inventaire des agents s'occupant de production propre dans chaque pays en précisant leurs compétences et leurs expériences dans les différents secteurs et polluants;
 - les outils et méthodes utilisés dans les divers pays membres du

PAM pour familiariser les secteurs industriels avec la production propre.

- diffuser les données recueillies et systématisées par l'entremise des PFN;
- les participants à la réunion ont en outre vivement recommandé la participation du CAR/PP aux séminaires et cours de "formation des formateurs" qui pourraient se tenir dans la région ainsi qu'aux campagnes de sensibilisation.

III. Autres activités

Bulletin du CAR/PP

7. A l'occasion de la première réunion des PFN, le Centre a présenté la publication d'un bulletin du CAR/PP exposant les objectifs et les fonctions de ce dernier et faisant connaître les concepts, les procédés et les avantages de l'adoption de la production propre. Ce bulletin doit paraître en anglais et en français et sera distribué à tous les Points focaux nationaux.

Fiches documentaires MEDCLEANER

8. La publication de fiches documentaires, dites fiches MEDCLEANER, permettra de récapituler des réussites obtenues dans la région méditerranéenne avec des exemples concrets d'entreprises ayant mis en oeuvre une prévention de la pollution. La collection des fiches documentaires sera également publiée en anglais et français et distribuée à tous les PFN.

Pénétration du secteur industriel

9. Comme les pratiques de production propre devraient être adoptées par les entreprises, il convient de créer un courant incessant de connaissances entre les organisations locales (PFN) et les secteurs industriels. Les entreprises, dont la plupart sont des PME, ont besoin de recevoir l'information disponible la plus objective et actualisée sur les possibilités qu'elles ont d'appliquer un système de gestion de l'environnement privilégiant des mesures préventives plutôt que correctrices, et les avantages qui en découleraient. C'est pourquoi il conviendrait d'examiner si les PFN sont le mécanisme le plus efficace pour diffuser les concepts, les pratiques et les techniques de prévention de la pollution dans les secteurs industriels de chaque pays ou s'il pourrait être nécessaire de nouer des relations avec des centres/institutions de chaque pays qui seraient en contact plus direct avec les entreprises, et ce en coordination avec le PFN de chaque pays.

C. INFORMATION ET PARTICIPATION

1. La bibliothèque, qui abrite et gère une collection spéciale de publications scientifiques et techniques ainsi que la collection complète des documents des réunions du PAM, a offert une assistance et des services de référence au personnel de l'Unité MED, et à des scientifiques, experts et étudiants de la communauté méditerranéenne.
2. Au cours de la période allant du 1er novembre au 30 septembre 1997, 91 visiteurs ont été reçus à la bibliothèque et aidés. Il a été répondu à 188 demandes adressées par courrier, représentant au total 774 rubriques. Deux cent soixante dix-neuf numéros de périodiques, 119 rapports techniques et 48 monographies ont été reçus, classés et traités.

3. Le rapport hebdomadaire sur les activités de l'Unité de coordination a, comme de coutume, été compilé et adressé par fax à Nairobi. Le développement et l'entretien de la base de données sur les documents (MEDDOC) se sont poursuivis, de même que ceux de la base de données sur les organisations non gouvernementales (ONG) et de la collection des documents de référence. Une édition mise à jour (juillet 1997) du Répertoire des ONG partenaires du PAM a été publiée.
4. Les numéros suivants de la Série des rapports techniques du PAM ont été publiés: No 107, PNUE/OMS: *Lignes directrices concernant les autorisations de rejet de déchets liquides en mer Méditerranée*; No 108, PNUE/OMS: *Evaluation de l'état de la pollution microbiologique de la mer Méditerranée*; No 109, PNUE/OMS: *Enquête sur les polluants d'origine tellurique en Méditerranée*; No 110, PNUE/OMS: *Evaluation de l'état de la pollution de la mer méditerranée par les détergents anioniques*; No 111, PNUE/OMS: *Lignes directrices pour le traitement des effluents avant leur rejet en mer Méditerranée*; No 112, PNUE/OMS: *Lignes directrices pour les émissaires sous-marins des collectivités côtières de petite et moyenne taille en Méditerranée*; No 113, PNUE/COI: *Rapports finals de projets de recherche sur le transfert et la dispersion de polluants (domaine de recherche II) - Modélisation de l'eutrophisation et des efflorescences algales dans le golfe Thermaïque (Grèce) et le long de la côte d'Emilie-Romagne (Italie)*; No 114, PNUE: *Atelier sur les politiques de développement durable des zones côtières de Méditerranée, île de Santorin, 26-27 avril 1996. Présentation par un groupe d'experts*; No 115, PNUE/PB: *Méthodes et outils pour les études systématiques et prospectives en Méditerranée*. No 116, PNUE/AIEA: *Examen de la qualité des données MED POL (1994/1995), évaluation des performances analytiques des laboratoires MED POL en 1994-1995 lors des études PNUE/AIEA de performances des laboratoires pour la détermination des éléments en traces et des contaminants organiques en traces dans des échantillons de sédiments et de biotes marins*; No 117, PNUE: *Etude sur la Convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et le développement durable*; No 118, PNUE/OMM: *L'apport d'azote atmosphérique d'origine anthropique transféré à la mer Méditerranée par son bassin hydrographique*.
5. Ils ont été adressés à 743 particuliers et institutions figurant sur la liste des destinataires de la Série, soit un total de 4.073 rubriques. Trente exemplaires de chaque rapport du PAM ont été adressés au Siège du PNUE à Nairobi. Un ressortissant espagnol et deux ressortissants grecs, diplômés de l'université, ont effectué un stage à la bibliothèque en juin et juillet 1997.
6. Le numéro 33 du bulletin d'information du PAM "*MEDONDES*" a été publié et distribué en anglais, arabe et français. Le numéro 34 a été publié et distribué en anglais et en français. La version arabe sera prête prochainement. Il convient de noter que les maquettes de ces numéros ont été réalisées au sein de l'Unité MED par le service informatique.
7. La brochure du PAM "*Le Plan d'action pour la Méditerranée: contribution au développement durable du Bassin méditerranéen*" (33 pp.) a été traduite du français en anglais.
8. Aux termes de son mandat, la Commission méditerranéenne du développement durable "entretient des relations avec la Commission pour le développement durable des Nations Unies (CDD/NU). La première réunion de la CMDD (Rabat, décembre 1996) est convenue que la Commission soumettrait un bref rapport à la cinquième réunion de la Commission des Nations Unies (New York, 8-25 avril 1997) et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale (New York, 23-27 juin 1997) pour faire part de la création de la CMDD, en l'étayant d'informations générales utiles sur la situation du développement durable dans la région méditerranéenne. La brochure intitulée "*La Commission méditerranéenne du développement durable -Un outil pour une stratégie méditerranéenne et un pont régional entre les niveaux mondial et national*" a été publiée en anglais et en français et a été distribuée lors des deux réunions précitées des Nations Unies.
9. La page d'accueil PAM/PNUE sur Internet a été chargée le 25 juillet 1997 et on peut y accéder par le serveur UNEP à:

ou directement à: www.unep.org/unep/regoffs/medu/home.htm

La page d'accueil du PAM comprend des informations sur le PAM: historique et principaux jalons; cadre juridique; nouvelles les plus récentes; glossaire et option pour la consultation de certains documents et publications du PAM. Elle est mise à jour deux fois par mois.

D. RENFORCEMENT DU CADRE JURIDIQUE

Protocole "déchets dangereux"

1. Le Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (Protocole "déchets dangereux") a été approuvé par une Conférence de plénipotentiaires qui s'est tenue à Izmir (Turquie), du 30 septembre au 1er octobre 1996.
2. Au mois de septembre 1997, seize Parties contractantes avaient signé le Protocole, aucune Partie ne l'avait encore ratifié. Par conséquent, les Parties contractantes devraient accélérer le processus de ratification de cet important instrument.

Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée

3. Conformément aux dispositions du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, tel qu'adopté par la Conférence de plénipotentiaires qui s'est tenue à Barcelone les 9 et 10 juin 1995, trois annexes du Protocole ont été établies par le Secrétariat et soumises à une Réunion de plénipotentiaires (Monaco, 24 novembre 1996) pour examen.
4. La Réunion a adopté les trois annexes suivantes:
 - Annexe I: Critères communs pour le choix des aires marines et côtières protégées susceptibles d'être inscrites sur la liste des ASPIM;
 - Annexe II: Liste des espèces en danger ou menacées;
 - Annexe III: Liste des espèces dont l'exploitation est réglementée.
5. Au mois de septembre 1997, aucune Partie contractante n'avait encore ratifié le nouveau Protocole ASP.

Responsabilité et réparation des dommages

6. En consultation avec la Croatie, la première réunion des experts juridiques et techniques désignés par les gouvernements sur le projet de procédures appropriées concernant la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin et littoral dans la région de la mer Méditerranée s'est tenue à Brijuni, Croatie, du 23 au 25 septembre 1997. La Croatie avait accepté de fournir les ressources financières additionnelles ainsi que les installations et services de conférence.
7. Un projet de procédures concernant la détermination des responsabilités et la réparation des dommages avait été établi par le Secrétariat pour examen par la première réunion d'experts. La réunion a soigneusement examiné le projet de texte, elle y a apporté diverses modifications et a décidé d'amorcer l'élaboration d'un projet de protocole qui tiendrait compte des éléments examinés à la réunion de Brijuni et serait soumis à une deuxième réunion d'experts en 1998.
8. Le rapport de la première réunion d'experts figure sous la cote UNEP(OCA)/MED WG. 117/4.

Position des instruments juridiques

9. Un document non officiel contenant les textes modifiés du Plan d'action, de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, ainsi que les nouveaux Protocoles "Offshore" et "Déchets dangereux", a été publié en anglais et en français (avril 1997).
10. Au 30 septembre 1997, aucune Partie contractante n'avait ratifié l'un quelconque des nouveaux instruments juridiques approuvés par les réunions des Parties contractantes. La position, au 31 mai 1997, des signatures et ratifications de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles figure à l'annexe III du présent rapport.

ANNEX I
REGIONAL TRUST FUND FOR THE PROTECTION OF THE
MEDITERRANEAN SEA AGAINST POLLUTION
 Status of Contributions as at 31 August 1997
 (In United States Dollars)

| COUNTRIES | Unpaid pledges as at 31 Dec. 1996 | Adjustments for prior years | Pledges for 1997 | Collections during 1997 for 1997 and for years | Collections during 1997 for prior years | Unpaid pledges for 1997 & prior years |
|----------------------|-----------------------------------|-----------------------------|------------------|--|---|---------------------------------------|
| Albania | 3,084 | 0 | 3,300 | 0 | 3,084 | 3,300 |
| Algeria | 9,268 | 0 | 49,603 | 0 | 0 | 68,761 |
| Bosnia Herzego | 37,476 | 0 | 14,148 | 0 | 0 | 51,620 |
| Croatia | 81,863 | 0 | 46,733 | 0 | 0 | 127,686 |
| Cyprus | 0 | 0 | 6,601 | 6,601 | 0 | 0 |
| E.C. | 0 | 0 | 114,014 | 114,014 | 0 | 0 |
| Egypt | 0 | 0 | 23,103 | 22,347 | 0 | 766 |
| France | 0 | 0 | 1,731,839 | 1,731,639 | 0 | 0 |
| Greece | (354,894) | 0 | 132,486 | 0 | 0 | (222,609) |
| Israel | 0 | 0 | 69,307 | 69,307 | 0 | 0 |
| Italy | 3,036 | 0 | 1,430,643 | 1,289,616 | 0 | 144,124 |
| Lebanon | 0 | 0 | 3,300 | 0 | 0 | 3,300 |
| Libyan Arab Republic | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Jamaica | 603,362 | 0 | 92,881 | 0 | 0 | 696,243 |
| Malta | (264) | 0 | 3,300 | 3,300 | 0 | (264) |
| Monaco | 0 | 0 | 3,300 | 3,276 | 0 | 24 |
| Morocco | (60) | 0 | 13,202 | 0 | 0 | 13,162 |
| Slovenia | 0 | 0 | 31,689 | 0 | 0 | 31,689 |
| Spain | 0 | 0 | 683,626 | 683,626 | 0 | 0 |
| Syrian Arab Republic | 12,336 | 0 | 13,202 | 0 | 0 | 25,638 |
| Tunisia | 0 | 0 | 9,301 | 0 | 0 | 9,301 |
| Turkey | 0 | 0 | 106,052 | 104,901 | 0 | 1,151 |
| Yugoslavia | 489,976 | 0 | 0 | 0 | 0 | 489,976 |
| Total | 766,240 | 0 | 4,680,858 | 4,028,626 | 3,084 | 1,314,368 |
| Additional Cont | | | | | | |
| E.C.* | 669,888 | 0 | 666,033 | 666,033 | 669,888 | 0 |
| Spain | 0 | 0 | 83,639 | 83,639 | 0 | 0 |
| Host Country** | 0 | 0 | 400,000 | 400,000 | 0 | 0 |
| Total | 1,325,128 | 0 | 6,536,831 | 4,984,669 | 662,972 | 1,314,368 |

* The E.C. represents that those funds, which are inclusive amounts of aid received in specific countries to be decided, and their repayment.

ANNEX II

CALENDAR OF MEETINGS ORGANISED IN THE FRAMEWORK OF MAP
AS OF 30 SEPTEMBER 1997

| Meeting | Date. Place | Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets) | Responsible Officer | Report Status |
|---|----------------------------|--|------------------------------|----------------------------|
| | <u>1997</u> | | | |
| Regional Workshop on Application of Environmental Sound Approach to Planning and Development of Tourism | 9-11 January Split | PAP RAC (UNEP-MEDU) | I. Trumbic | PAP-P/W.2/1 |
| Meeting of the Steering Group for the Implementation of Mediterranean GEF Project to address Pollution from Land-based Activities | 13 January Athens | UNEP-MEDU | F.S. Civili | Issued by GEF/Nairobi |
| Ad-hoc Consultation Meeting to review Draft Outlines of Mediterranean GEF Documents | 14-16 January Athens | UNEP-MEDU | F.S. Civili | UNEP(OCA)/ MED WG.123/2 |
| National Training Course on the Application of ELA | 20-24 January Tirana | PAP/RAC (UNEP-MEDU) | A. Baric* | PAP-12/TC.7/1 |
| MEDEXPOL97 | 4-8 February Brest | REMPEC (UNEP-MEDU) | J-C Sainlos* S. Micallef* | Issued by REMPEC |
| First Meeting of the Bureau of MCSD | 20-21 February Athens | UNEP-MEDU | L. Chabason A. Hoballah* | UNEP/MCSD/ BUR/1/5 |
| XIV Meeting of RAC Directors | 3-4 March Athens | UNEP-MEDU | L. Chabason I. Dharat | UNEP(OCA)/ MED WG.122/3 |
| Working Session Hypothesis and Scenarios CAMP Sfax | 6-7 March Sfax, Tunisia | BLUE PLAN (UNEP-MEDU) | B. Glass* | Issued by BP/RAC |

| Meeting | Date, Place | Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets) | Responsible Officer | Report Status |
|--|------------------------|---|-------------------------------|----------------------------------|
| Meeting of the ad hoc group on criteria for the preparation of inventories | 6-7 March Tunis | SPA/RAC (UNE-MEDU) | M. Saied M. Barbieri | Issued by SPA/RAC |
| Ad hoc Group for the Elaboration of Draft Criteria for Inventories of Species and Sites | 6-7 March Tunis | SPA/RAC (UNEP-MEDU) | M. Barbieri | Issued by SPA/RAC |
| Starting Session for Coastal Zone Management Plan- CAMP Sfax | 10-14 March Sfax | PAP/RAC (UNEP-MEDU) | I. Trumbic* | CAMP/1997/ TU/I |
| Meeting of the Competent National Authorities of the Parties to the Subregional Contingency Plan (Cyprus, Egypt, Israel) | 24-25 March Cyprus | REMPEC EU (UNEP-MEDU) | J-C Sainios* D. Domovic* | Issued by REMPEC |
| Ad hoc Group on MAP/RAC Structure | 26-27 March Athens | UNEP-MEDU | L. Chabason I. Dharat | UNEP(OCA)/ MED WG.126/3 |
| Consultation Meeting of Regional Experts on the Preparation of a Report on Regional "Hot Spots" | 7-9 April Athens | GEF/ UNEP-MEDU | G. Kamizouitis F.S. Civili | Issued by MEDU |
| Consultation on Trend Monitoring | 10-11 April Athens | UNEP-MEDU | G. Gabrielides* | UNEP(OCA)/ MED WG.128/3 |
| Regional Workshop on Applied Systemic and Prospective Tools | 28-29 April Algiers | BLUE PLAN (INESG, UNEP-MEDU) | A. Hoballah* | Issued by BP/RAC and INESG |

| Meeting | Date, Place | Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets) | Responsible Officer | Report Status |
|--|---------------------------------|---|--|----------------------------|
| Second Meeting of Mediterranean Commission on Sustainable Development (MCSO) | 6-8 May Palma de Majorca | UNEP-MEDU | L. Chabason* I. Dharat* A. Hoballah* | UNEP(OCA)/ MED WG.124/5 |
| Meeting of the Bureau (BUR.50) | 9 May Palma de Majorca | UNEP-MEDU | L. Chabason I. Dharat | UNEP/BUR/ 50 4 |
| Expert Meeting to adopt Guidelines for Integrated Use, Development and Management of Water Resources | 12-14 May Split | PAP/RAC (UNEP-MEDU) | I. Trumbic | PAP-3/97/EM.1 |
| National Training Course for on scene Commanders. Libya | 16-21 May Libya | REMPEC (UNEP-MEDU) | J-C Sainlos* D. Momovic* | Issued by REMPEC |
| National Training Course for on Scene Commanders (Libya) | 19-22 May Libya | REMPEC (UNEP-MEDU) | J-C Sainlos* D. Domovic* | Issued by REMPEC |
| Meeting of MEDPOL Coordinators | 20-23 May Delphi (Greece) | UNEP-MEDU | F.S. Civili* | UNEP(OCA)/ MED WG.127/6 |
| Research Training Cruise on Cetaceans | 25 May-3 June Ioania sea | SPA/RAC (UNEP-MEDU) | C. Rais | Issued by SPA/RAC |
| First Meeting of National Focal Points for CP/RAC | 9-10 June Barcelona | CP/RAC (UNEP-MEDU) | V. Macià G. Kamizoulis* | UNEP(OCA)/ MED WG.125/8 |

| Meeting | Date, Place | Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets) | Responsible Officer | Report Status |
|--|--|---|-----------------------------|---|
| Meeting of Government-designated Experts to examine a Strategic Action Programme to address Pollution from Land-based Activities | 15-18 June Ischia Italy | GEF/ UNEP/MEDU | F.S. Civili* | UNEP(OCA)/ MED WG.130/8 |
| National Training Course (Croatia) | 16-18 June Rijeka | REMPEC (UNEP-MEDU) | J-C Sainlos* D. Domovic* | Issued by REMPEC |
| Meeting of MAP National Focal Points | 7-9 July Athens | UNEP-MEDU | L. Chabason I. Dharat | UNEP(OCA)/ MED WG.129/6 |
| Meeting of the Steering Committee for the Oil Pollution Management Project for the South Mediterranean Sea | 22-24 July Athens | REMPEC GEF (UNEP-MEDU) | J-C Sainlos* | Issued by REMPEC |
| Working Group on Sustainable Development Indicators | 10-11 July Sophia Antipolis | BLUE PLAN (UNEP-MEDU) | B. Glass A. Hoballah | Issued by BP/RAC |
| Training Session on Turtle Conservation | 24 July-4 Aug. Lara Station Cyprus | SPA/RAC CYPRUS WILDLIFE SOCIETY | M. Saied M. Barbieri | Issued by Cyprus Wildlife Society |
| Training Session on Turtle Conservation | 4-14 August Lara Station Cyprus | SPA/RAC CYPRUS WILDLIFE SOCIETY | M. Saied M. Barbieri | Issued by Cyprus Wildlife Society |
| Second Meeting of the Steering Group for the GEF Mediterranean Project | 8-10 Sept. Athens | UNEP-MEDU (GEF) | F.S. Civili | UNEP(OCA)/ MED WG.135/2 |

| Meeting | Date. Place | Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets) | Responsible Officer | Report Status |
|---|-----------------------------------|--|---|----------------------------|
| Meeting of Experts on Criteria for the Preparation of Inventories of the Elements of Biological Diversity in the Mediterranean Region | 8-10 Sept. Athens | SPA/RAC (UNEP-MEDU) | M. Saied* M. Barbieri* | UNEP(OCA)/ MED WG.131/4 |
| MCSD Workshop on Management of Water Demands | 12-13 Sept. Fréjus, France | BLUE PLAN (UNEP-MEDU) | M. Ennabli* A. Hoballah* D. Vallée* | Issued by BP/RAC |
| Workshop on Sustainable Management on Coastal Zones of the MCSD Working Group | 21-23 Sept. Benidorm, Spain | PAP/RAC (UNEP-MEDU) ECO- MEDITER. | I. Trumbic* | Issued by PAP/RAC |
| National Training Course (Israel) | 21-25 Sept. Israel | REMPEC (UNEP-MEDU) | D. Domovic* | Issued by REMPEC |
| National Training Course in Egypt | 22 Sept-2 Oct. Egypt | REMPEC EU (UNEP-MEDU) | D. Domovic* | Issued by REMPEC |
| Regional Training Course on Mapping of Erosion Processes in Mediterranean Coastal Areas | 24-27 Sept. Murcia, Spain | PAP/RAC (UNEP-MEDU) DGCONA FAO | I. Trumbic* | Issued by PAP/RAC |
| First Meeting of Experts on Liability and Compensation | 23-25 Sept. Brijuni, Croatia | UNEP-MEDU | L. Chabason* F.S. Civili* | UNEP(OCA)/ MED WG.117/4 |
| Meeting of Experts to review the MEDPOL Biomonitoring Programme | 29 Sept.-1 Oct. Malta | UNEP-MEDU | G.Gabrielides* | UNEP(OCA)/ MED WG.132/7 |
| National Training Course (Cyprus) | 29 Sept.-3 Oct. Cyprus | REMPEC (UNEP-MEDU) | D. Domovic* | to be issued by REMPEC |
| National Training Course (Egypt) | 5-9 October Egypt | REMPEC (UNEP-MEDU) | D. Domovic | to be issued by REMPEC |

| Meeting | Date, Place | Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets) | Responsible Officer | Report Status |
|---|--------------------------------------|---|---|----------------------------|
| National Training Course in Cyprus | 6-10 October Cyprus | REMPEC EU (UNEP-MEDU) | D. Domovic* | to be issued by REMPEC |
| Second Meeting of Government-designated Experts to examine a Strategic Action Programme to address Pollution from Land-based Activities | 13-16 October | GEF/ UNEP-MEDU | F.S. Civili* | to be issued by MEDU |
| Third Meeting of Mediterranean Commission on Sustainable Development | 28-30 October Sophia Antipolis | UNEP-MEDU (FRANCE) | L. Chabason* I. Dharat* A. Hoballah | to be issued by MEDU |
| Meeting of the Steering Committee for the Pollution Management Project for the South Mediterranean Sea | 30-31 Oct. Oslo | REMPEC GEF (UNEP-MEDU) | D. Domovic* | to be issued by REMPEC |
| Meeting of the Bureau (BUR/51) | 31 October Sophia Antipolis | UNEP-MEDU (FRANCE) | L. Chabason* I. Dharat* | to be issued by MEDU |
| MEDEXPOL97 | October Italy | REMPEC (UNEP-MEDU) | J-C Sainlos* S. Micallef* | to be issued by REMPEC |
| Regional Training Course on the Integrated Use, Development and Management of Water Resources | 3-7 Nov. Malta | PAP/RAC (UNEP-MEDU) | I. Trumbic* | to be issued by PAP/RAC |
| Expert Meeting to prepare Guidelines for Coastal Urban Master Water Planning | 7-8 Nov. Malta | PAP/RAC (UNEP-MEDU) | I. Trumbic* | to be issued by PAP/RAC |

| Meeting | Date. Place | Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets) | Responsible Officer | Report Status |
|--|--|--|---|----------------------------|
| Maghreb Seminar on Safety and Environment in Oil Industry | 10-11 Nov. Azzawija Libya | REMPEC LIBYANOIL INDUSTRY (UNEP-MEDU) | D. Domovic* | to be issued by REMPEC |
| Tenth Ordinary Meeting of the Contracting Parties to the Barcelona Convention | 18-21 Nov. Tunis | UNEP-MEDU (TUNISIA) | L. Chabason* I. Dharat* | to be issued by MEDU |
| MEDEXPOL97 | 24-29 Nov. (tentative) Porto Mangheria (Italy) | REMPEC/ ENICHEM (UNEP-MEDU) | J-C Sainlos* S. Micallef* | to be issued by REMPEC |
| National Training Course on ICAM | November (tentative) Croatia | PAP/RAC (UNEP-MEDU) | I. Trumbic | to be issued by PAP/RAC |
| National Training Courses in Cyprus, Egypt, Israel | November (tentative) | REMPEC (IMO/EU UNEP-MEDU) | D. Domovic* | to be issued by REMPEC |
| National Training Course on Environmentally Sound Tourism Planning | November Syria (tentative) | PAP/RAC (UNEP-MEDU) | I. Trumbic* | to be issued by MEDU |
| Expert Meeting to prepare Guidelines on Integrated River Basin and Coastal Area Management | November (tentative) Rome | PAP/RAC (UNEP-MEDU) UNEP-WATER | I. Trumbic* | to be issued by MEDU |
| Final Presentation Conference for Fuka-Matrouh CAMP (closing of the project) | Nov.- Dec. Matrouh/ Alexandria (tentative) | UNEP-MEDU (EGYPT) | L. Chabason* I. Dharat* I. Trumbic* | to be issued by MEDU |
| Training Session on Planning and Control of Public Access to Protected Areas | 8-12 December France | SPA/RAC (UNEP-MEDU) | C. Rais* | to be issued by SPA/RAC |

| Meeting | Date, Place | Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets) | Responsible Officer | Report Status |
|--|--|---|---|--------------------------------|
| Second Meeting on Environmental Performance Indicators | 15-17 Dec. Beirut | BLUE PLAN METAP | A. Hoballah* | to be issued by BP/RAC |
| Meeting of the National Operational Authorities Responsible for Subregional CP (Cyprus, Egypt, Isreal) | 16-17 Dec. Cairo | REMPEC (IMO/EU UNEP-MEDU) | J-C Sainlos D. Domovic | to be issued by REMPEC |
| Working Group on Environmental Statistics and Indicators | 18-19 Dec. Beirut | BLUE PLAN UNEP/GRID | A. Hoballah* J-P Giraud* | to be issued by BP/RAC |
| Regional Training Workshop on application of Guidelines on Integrated Water Management (in French) | December Tunisia (tentative) | PAP/RAC (UNEP-MEDU) | I. Trumbic* | to be issued by PAP/RAC |
| First Meeting of Regional Experts in the Area of Olive Oil Mills and in the Area of Surface Treatment and Coating Sector | First week of December (tentative) Barcelona | CP/RAC (UNEP-MEDU) | V. Macià G. Kamizouliis* | to be issued by CP/RAC |
| Regional Workshop on the Evaluation of ICZM Initiatives in the Mediterranean | December Izmir (tentative) | METAP/UNEP-MEDU/ PAP/RAC | L. Chabason* I. Trumbic* M. Hatzios | to be issued by MEDU and METAP |
| Meeting of Experts on MPLs in sea Food | December Athens (tentative) | UNEP-MEDU (WEO, FAO) | G. Gabrielides G. Kamizouliis | to be issued by MEDU |
| Meeting of Experts on Caulerpa | December Athens (tentative) | UNEP-MEDU | G. Gabrielides | to be issued by MEDU |

| Meeting | Date. Place | Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets) | Responsible Officer | Report Status |
|--|-----------------------------------|--|-----------------------------|----------------------------|
| XV Meeting of RAC Directors | December Athens (tentative) | UNEP-MEDU RACs | L. Chabason | to be issued by MEDU |
| Subregional Training Course | December Alexandria | REMPEC (IMO/EU UNEP-MEDU) | D. Domovic | to be issued by REMPEC |
| Presentation Meeting for Sfax CAMP | December Sfax (Tunisia) | SPA/RAC (UNEP-MEDU) | M. Saied* | to be issued by SPA/RAC |
| Subregional Training Course | December (tentative) | REMPEC (IMO/EU UNEP-MEDU) | D. Domovic* | to be issued by REMPEC |
| Donor's Conference on the Implementation of National Action Plans to address Pollution from Land-based Activities | December Athens (tentative) | GEF/ UNEP-MEDU | F.S. Civili | to be issued by MEDU |
| Meeting of the National Operational Authorities responsible for Subregional CP (Cyprus, Egypt, Israel) | December (tentative) | REMPEC (IMO/EU UNEP-MEDU) | J-C Sainlos* D. Domovic* | to be issued by REMPEC |
| Seminars Syria | second half 97 Syria | REMPEC (UNEP-MEDU) | J-C Sainlos* D. Domovic* | to be issued by REMPEC |
| National Training Course | second half 97 | REMPEC (UNEP-MEDU) | J-C Sainlos* D. Domovic* | to be issued by REMPEC |

ANNEXE III

**POSITION DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION
DE LA MER MEDITERRANEE CONTRE LA POLLUTION ET A SES DES PROTOCOLES
(30 septembre 1997)**

| | Convention ^{1/} | | Dumping ^{2/} | | Emergency ^{3/} | | Land-based Sources ^{4/} | | Specially Prot. Areas ^{5/} | | Offshore ^{6/} | | Hazardous Wastes ^{7/} | |
|--------------------|--------------------------|--------------|-----------------------|--------------|-------------------------|--------------|----------------------------------|--------------|-------------------------------------|--------------|------------------------|--------------|--------------------------------|--------------|
| | Sign/re | Ratification | Sign/re | Ratification | Sign/re | Ratification | Sign/re | Ratification | Sign/re | Ratification | Sign/re | Ratification | Sign/re | Ratification |
| Albania | - | 30.5.90/AD | - | 30.5.90/AD | - | 30.5.90/AD | - | 30.5.90/AD | - | 30.5.90/AD | - | - | - | - |
| Algeria | - | 16.2.81/AD | - | 16.3.81/AD | - | 16.3.81/AD | - | 2.5.83/AD | - | 16.5.85/AD | - | - | 01.10.96 | - |
| Bosnia & Herz/vina | - | 1.3.92/SUC | - | 1.3.92/SUC | - | 1.3.92/SUC | - | 22.10.94/SUC | - | 22.10.94/SUC | - | - | - | - |
| Croatia | - | 8.10.91/SUC | - | 8.10.91/SUC | - | 8.10.91/SUC | - | 12.6.92/SUC | - | 12.6.92/SUC | 14.10.94 | - | - | - |
| Cyprus | 16.2.76 | 19.11.79/R | 16.2.76 | 19.11.79/R | 16.2.76 | 19.11.79/R | 17.5.80 | 28.6.88/R | - | 28.6.88/AD | 14.10.94 | - | - | - |
| European Community | 13.9.76 | 16.3.78/AP | 13.9.76 | 16.3.78/AP | 13.9.76 | 12.8.81/AP | 17.5.80 | 7.10.83/AP | 30.3.83 | 30.6.84/AP | - | - | - | - |
| Egypt | 16.2.76 | 24.8.78/AP | 16.2.76 | 24.8.78/AP | 16.2.76 | 24.8.78/AD | - | 18.5.83/AD | 16.2.83 | 8.7.83/R | - | - | 01.10.96 | - |
| France | 16.2.76 | 11.3.78/AP | 16.2.76 | 11.3.78/AP | 16.2.76 | 11.3.78/AP | 17.5.80 | 13.7.82/AP | 3.4.82 | 2.9.86/AP | - | - | - | - |
| Greece | 16.2.76 | 3.1.79/R | 11.2.77 | 3.1.79/R | 16.2.76 | 3.1.79/R | 17.5.80 | 26.1.87/R | 3.4.82 | 26.1.87/R | 14.10.94 | - | 01.10.96 | - |
| Israel | 16.2.76 | 3.3.78/R | 16.2.76 | 1.3.84/R | 16.2.76 | 3.3.78/R | 17.5.80 | 21.2.91/R | 3.4.82 | 28.10.87/R | 14.10.94 | - | - | - |
| Italy | 16.2.76 | 3.2.79/R | 16.2.76 | 3.2.79/R | 16.2.76 | 3.2.79/R | 17.5.80 | 4.7.85/R | 3.4.82 | 4.7.85/R | 14.10.94 | - | 01.10.96 | - |
| Lebanon | 16.2.76 | 8.11.77/AD | 16.2.76 | 8.11.77/AD | 16.2.76 | 8.11.77/AD | 17.5.80 | 27.12.94/R | - | 27.12.94/AD | - | - | - | - |
| Libya | 31.1.77 | 31.1.79/R | 31.1.77 | 31.1.79/R | 31.1.77 | 31.1.79/R | 17.5.80 | 6.6.89/AP | - | 6.6.89/AD | - | - | 01.10.96 | - |
| Malta | 16.2.76 | 30.12.77/R | 16.2.76 | 30.12.77/R | 16.2.76 | 30.12.77/R | 17.5.80 | 2.3.89/R | 3.4.82 | 11.1.88/R | 14.10.94 | - | 01.10.96 | - |
| Monaco | 16.2.76 | 20.9.77/R | 16.2.76 | 20.9.77/R | 16.2.76 | 20.9.77/R | 17.5.80 | 12.1.83/R | 3.4.82 | 29.5.89/R | 14.10.94 | - | 01.10.96 | - |
| Morocco | 16.2.76 | 15.1.80/R | 16.2.76 | 15.1.80/R | 16.2.76 | 15.1.80/R | 17.5.80 | 9.2.87/R | 2.4.83 | 22.6.90/R | - | - | 01.10.96 | - |
| Slovenia | - | 15.3.94/AD | - | 15.3.94/AD | - | 15.3.94/AD | - | 16.9.93/AD | - | 16.9.93/AD | 10.10.95 | - | - | - |
| Spain | 16.2.76 | 17.12.76/R | 16.2.76 | 17.12.76/R | 16.2.76 | 17.12.76/R | 17.5.80 | 6.6.84/R | 3.4.82 | 22.12.87/R | 14.10.94 | - | 01.10.96 | - |
| Syria | - | 26.12.78/AD | - | 26.12.78/AD | - | 26.12.78/AD | - | 1.12.93/AD | - | 11.9.92/AD | 20.09.95 | - | - | - |
| Tunisia | 25.5.76 | 30.7.77/R | 25.5.76 | 30.7.77/R | 25.5.76 | 30.7.77/R | 17.5.80 | 29.10.81/R | 3.4.82 | 26.5.83/R | 14.10.94 | - | 01.10.96 | - |
| Turkey | 16.2.76 | 6.4.81/R | 16.2.76 | 6.4.81/R | 16.2.76 | 6.4.81/R | - | 21.2.83/AD | - | 6.11.86/AD | - | - | 01.10.96 | - |

Ratification: R Adhésion: AD Approbation: AP Succession: SUC

- 1/ **Convention pour la protection de la Mer Méditerranée contre la pollution**
Adoptée (Barcelone): 16 février 1976
Entrée en vigueur: 12 février 1978
- 2/ **Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs**
Adopté (Barcelone): 16 février 1976
Entré en vigueur: 12 février 1978
- 3/ **Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles**
Adopté (Barcelone): 16 février 1976
Entré en vigueur: 12 février 1978
- 4/ **Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique**
Adopté (Athènes): 17 mai 1980
Entré en vigueur: 17 juin 1983
- 5/ **Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la mer Méditerranée**
Adopté (Genève): 3 avril 1982
Entré en vigueur: 23 mars 1986
- 6/ **Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du Plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol**
Adopté (Madrid): 14 octobre 1994
Entré en vigueur:
- 7/ **Protocole relatif à la prévention de la pollution de la zone de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination**
Adopté (Izmir): 1 octobre 1996
Entré en vigueur: